Commune de Fernelmont

Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural

Année 2023

La Commune de
FERNELMONT

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Province de NAMUR

Séance du : **jeudi 22 février 2024**

Code : 48672
CDU : -1.777.81

Commune de FERNELMONT

Présents : Monsieur P. LICOT, Président;
Madame C. PLOMTEUX, Bourgmestre;
Madame A. PARADIS, Monsieur M. SOMVILLE, Monsieur D. DELATTE, Échevins;
Monsieur P. RENNOTTE, Monsieur M. TARGEZ, Monsieur L. HOUBOTTE, Monsieur N. HUBERTY, Madame M. MOTTE, Madame F. DESMEDT, Monsieur L. LAMBERT, Monsieur M. LELOUP, Monsieur J.-F. MATAGNE, Madame Françoise HILGER, Monsieur Tommy PERMIGANAUX, Conseillers;
Madame P. JAVAUX, Présidente du CPAS;
Madame C. DEMAERSCHALK, Directrice Générale.

Absents : Monsieur V. DETHIER, Échevins;
Monsieur L. HENQUET, Conseillers;

OBJET : 2ème Opération de Développement Rural - Rapport annuel 2023: approbation

Le CONSEIL COMMUNAL,

VU l'art. L1122-30 du CDLD;
VU le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural;
VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
VU la deuxième Opération de Développement Rural (ODR) en cours à Fernelmont;
VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 2017 approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Fernelmont ;
VU le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune de Fernelmont ;
VU la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en oeuvre des programmes communaux de développement rural (PCDR);
CONSIDERANT que les communes bénéficiant de conventions de Développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural, conformément à l'article 24 du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural;
CONSIDERANT que ce rapport constitue un des éléments d'appréciation pour l'octroi des futures subventions en développement rural et sert d'élément de vérification de la bonne gestion des subventions; qu'il doit être approuvé par le Conseil communal (la délibération communale est jointe au rapport annuel);
ATTENDU que ce rapport annuel doit être transmis pour le 31 mars de chaque année;
VU le rapport annuel 2023 sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural en cours à Fernelmont;
DECIDE à l'unanimité :
Article 1er: - d'approuver le rapport annuel 2023 sur l'état d'avancement de l'opération de développement rural en cours à Fernelmont annexé à la présente délibération.
Article 2: de transmettre celui-ci à la Direction du Développement Rural du SPW.

Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) C. DEMAERSCHALK

Le Président,
(s) P. LICOT

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

C. DEMAERSCHALK



La Bourgmestre,

C. PLOMTEUX

Commune FERNELMONT

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100%	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)
			Rue	N°	Code postal	Localité					
92138-2-01	1.1	Création d'une maison multiservices orientée numérique dans le presbytère de Noville-les-bois					€ 1.048.041,95	1	€ 674.020,98		€ -
92138-2-02	1.2	Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en logements tremplin et aménagement de					€ 592.228,45	1	€ 20.000,00		€ -
92138-2-03	1.3	Création d'une liaison douce Forville/Noville-les-bois/Franc-Warêt					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-04	1.4	Création d'une agence de développement local ou structure de développement locale					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-05	1.5	Elaboration d'un schéma de développement communal					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-06	1.6	Réalisation d'une étude du potentiel écologique existant					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-07	1.7	Réalisation d'un cadastre de terrains et de bâtiments publics en vue de la création de logement					€ 48.400,00	0	€ -		€ -
92138-2-08	1.8	Mise en place d'actions de promotion et de conseils relatifs à la santé					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-09	2.1	Aménagement d'une aire conviviale, associative et sportive à Marchovelette					€ 742.206,86	0	€ -		€ -
92138-2-10	2.2	Création et entretien d'un circuit patrimoine					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-11	2.3	Aménagement de la place communale de Hemptinne					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-12	2.4	Placement et utilisation des panneaux d'information citoyens					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-13	2.5	Développement du service de transport offert par le cpas					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-14	2.6	Aménagement d'une aire conviviale, de jeux de sport à Hingeon					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-15	2.7	Amélioration de la signalétique					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-16	2.8	Réaménagement du site de l'ancien hall de voiries					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-17	2.9	Démarches vers les nouveaux arrivants et soutien de l'organisation de rencontre entre anciens					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-18	2.10	Création d'une halle					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-19	2.11	Etude des besoins, évaluation et développement éventuel de milieux d'accueil subventionnes					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-20	2.12	Développement d'initiatives en faveur des ainés et intergénérationnelles					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-21	2.13	Concrétisation des mesures et infrastructures de sécurisation et de signalisation issues du plan					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-22	2.14	Aménagement du Baty de Bierwart					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-23	3.1	Rénovation de la poste et les abords a Forville					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-24	3.2	Aménagement du Warichet à Pontillas					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-25	3.3	Amélioration de l'accès à la lecture publique					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-26	3.4	Aménagement de terrains de tennis extérieurs au hall sportif					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-27	3.5	Rénovation des installations réservées au football à Forville					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-28	3.6	Aménagement d'une aire multisports sur le Baty de Pontillas					€ 370.005,81	0	€ -		€ -
92138-2-29	3.7	Rénovation et valorisation des tumuli de Seron, et intégration dans le réseau des tumuli					€ 69.977,02	0	€ -		€ -
92138-2-30	3.8	Création d'une plate-forme « jeunes », constitution d'un réseau d'adultes référents ou d'une au					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-31	3.9	Création d'une maison de village a Hingeon					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-32	3.10	Création d'une maison de village a Marchovelette					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-33	3.11	Organisation d'activités inter villages					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-34	3.12	Positionnement dans un projet-pilote, commune étoilée					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-35	3.13	Recherche et mise en œuvre de solutions aux problèmes de déplacements vers certains lieux pu					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-36	3.14	Encouragement à la mise à disposition de terrains publics et prives pour potagers et vergers par					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-37	3.15	Mise en place d'une maison multiservices dans le parc d'activités économiques					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-38	3.16	Examen de l'opportunité de création de structures de type ateliers ruraux					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-39	3.17	Elargissement des lieux de vente de produits locaux					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-40	3.18	Création d'un maillage de mobilité douce intra et inter villages					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-41	3.19	Création de logements publics					€ -	0	€ -		€ -
92138-2-42	3.20	Création d'une maison rurale polyvalente à Noville-les-Bois					€ 2.405.165,40	1	€ 20.000,00		€ -

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013[1] PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**Non**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]		Nombre de présents	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet			
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Annexe 4 au rapport DR de la Commune de Fernelmont :

RAPPORT 2023 DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT (version du 24 janvier 2024)

Année de l'installation de la CLDR	**Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur**	**Dernière date de la modification de composition de la CLDR**	**Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur**
2014	2014	La CLDR comporte 37 membres. Au 31/12/2023, elles étaient **toutes occupées par des membres actifs**, sauf une place d'effectif, vacante en fin d'année, pour le village de Bierwart. Lors de la réunion du **24 avril,** La CLDR a accepté la candidature de Madame Carlier d'Odeigne pour représenter le village de Marchovelette. Le **26 septembre,** la CLDR a acté de la démission de Madame Pascale Marlier qui représentait le secteur social. Elle a accepté la candidature de Madame Stéphanie Marchal, sur base de la réserve de candidatures. La CLDR a acté la démission de Benjamin Vermaut (Bierwart), le **12 décembre**. Elle a également été informée du souhait de Cannelle Charlet de démissionner (secteur économique). Toutefois cette dernière est d'accord de rester membre, le temps de trouver quelqu'un pour la remplacer.	Un nouveau ROI a été approuvé par la CLDR le **17 mars 2021** et par le Conseil communal le **25 mars 2021**.
Dates des réunions de CLDR durant l'année écoulée	1er février 2023 24 avril 2022 26 septembre 2022 12 décembre 2022	**Nombre de présents** 23 présents et 6 excusés 23 présents et 8 excusés 17 présents et 8 excusés 18 présents et 12 excusés	

Dates des réunions du GT Biodiversité	16 janvier 2023 15 février 2023 19 avril 2023 24 avril 2023 (réunion facultative en mem temps que la CLDR) 25 mai 2023 : formation « Des pistes pour une gestion écologique des cimetières» en salle et sur terrain par Alexis Billon, Chargé de mission 'Cimetières Nature' chez Ecowal	15 présents et 4 excusés 13 présents et 4 excusés 15 présents et 2 excusés 4 présents 10 présents
Dates des réunions du GT patrimoine	13 novembre 2023	14 présents et 7 excusés
Dates de réunions du GT santé (conseil consultatif de la santé)	7 février 2023 25 avril 2023 11 septembre 2023 6 novembre 2023 5 décembre 2023	10 présents et 1 excusé 9 présents et 2 excusés 15 présents et 2 excusés 13 présents et 2 excusés 11 présents et 1 excusé

Réflexion sur l'opération de développement rural en 2023

En 2023, plusieurs projets du PCDR ont bien avancé. La CLDR s'est réunie 4 fois. Les GT « patrimoine » et « Biodiversité » se sont réunis à plusieurs reprises. La Commune a créé un conseil consultatif de la santé composé de 17 membres dont 6 de la CLDR.

Avancées des projets en 2023

Lot 1

- **FP 1.1. CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS** : Les travaux sont en cours de finalisation fin 2023. La Commune a répondu à l'appel à projet « Territoire intelligent SMART CITY » de la région Wallonne pour l'équipement numérique du lieu et le développement d'une application participative qui s'appellera « Fernelmont à la Carte « et a obtenu un

subside de 68.200 euros. Un budget de 50.000 euros a été voté par le Conseil communal pour l'achat de mobilier. Un agent chargé du tourisme et de la culture a été recruté en 2023. Cet agent sera basé dans le bâtiment pour assurer notamment l'accueil touristique et l'animation du lieu qui est baptisé « La F@brik ».

- **FP 1.2. RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS :** L'architecte désigné par la Commune a présenté son avant-projet à la CLDR, pour avis.
- **FP 1.3. CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE, CYCLO-PIETONNE, entre Forville – Noville et Franc Waret** : La Commune a introduit en 2023 une demande de subsides DR pour ce projet mais elle n'a pas été approuvée cette année en raison des balises budgétaires inhérentes à la politique de développement rural.

- **FP 1.6. RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DU POTENTIEL ECOLOGIQUE EXISTANT + Mise en œuvre :** En 2023, La Commune a obtenu une subvention « BiodiverCité » pour un montant de 8280 € pour les projets suivants : Journée de l'arbre 2024 (2500 €); prairie fleurie et verger didactique de variétés anciennes (1880 €); plantation d'une haie à Pontillas (1000 €); Panneaux didactiques (800 €); Conférences (400 €); Formation cimetières (225 €); Jardin cinéraire au cimetière de Noville-les-Bois (1475 €). Le GT Biodiversité s'est réuni à plusieurs reprises (cf. dates plus haut). A la demande du GT et de la CLDR, la Commune a fait réaliser un diagnostic des endroits propices à la plantation sur le territoire par un conseill'haie de faune et biotopes. Ella a aussi commandé à Natagora une étude sur les espèces présentes dans la commune. Celle -ci sera réalisée en 2024.
- **FP 1.7. MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS A LA SANTE :** Un Conseil consultatif de la Santé a été mis en place. Des personnels de la santé et des membres de la CLDR ont été désignés pour faire partie dudit Conseil. Il se réunit environ tous les 2 mois afin d'organiser des animations de sensibilisation.
- **FP 3.20. CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE et FP 2.10. HALLE (remontées en lot 1 par la CLDR) :** L'appel d'offres de services pour un bureau d'études n'a pas été lancé car le Collège réfléchissait à la création d'une régie communale autonome pour gérer ce projet. La décision de créer cette structure a été prise fin de l'année. La CLDR a demandé qu'une consultation des futurs utilisateurs soit organisée. Un sondage en ligne a été envoyé fin d'année à 137 associations et groupements visant à connaître les besoins des usagers et à guider l'étude d'un avant-projet. Les résultats de ce sondage seront dépouillés en 2024.

Lot 2

- **FP 2.1. CREATION ET ENTRETIEN D'UN CIRCUIT PATRIMOINE :** En collaboration avec la Commune, le GAL et la FRW, le GT « patrimoine » a réalisé une farde comprenant 10 fiches de balades « petit patrimoine ». Toutes les boucles sont en ligne sur CIRKWI. Un jeu totemus a été réalisé sur la boucle de Noville Les Bois. Les membres du groupe se sont chargés de la distribution de la farde chez les propriétaires, dans les hébergements touristiques, lieux publics et commerces locaux.
- **FP 2.3. AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE :** A la demande de la CLDR, la Présidente et la FRW ont organisé une réunion citoyenne à Hemptinne en mars afin de vérifier s'il y avait toujours une demande de réalisation de ce projet du PCDR et, le cas échéant, quels

aménagements étaient souhaités. La CLDR a été informée des résultats de cette consultation. La Commune a fait actualiser la fiche projet par la FRW et a introduit une demande de subsides « développement rural » en décembre 2023.

- **FP 2.6. AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON :** A la demande de la CLDR, la Présidente et la FRW ont organisé une réunion citoyenne à Hingeon en mars afin de vérifier s'il y avait toujours une demande de réalisation de ce projet du PCDR et, le cas échéant, quels aménagements étaient souhaités. La CLDR a été informée des résultats de cette consultation. Une partie du projet a été retenue dans le cadre du budget participatif. Pour le reste, la Commune compte introduire une demande de subsides DR en 2024 ou 2025.
- **FP 2.9. DEMARCHES VERS LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET SOUTIEN DE L'ORGANISATION DE RENCONTRE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX HABITANTS** : Mise à jour (fond+ forme) de la brochure d'accueil, quizz interactif sur la commune, distribution d'un pack de bienvenue,… Augmentation du nombre de participants à la réception en 2023. La commune continue à soutenir logistiquement l'organisation d'événements tels que bbq de quartier, fêtes de village, parades Halloween, soupers, etc. + organisation de différents événements comme des inaugurations d'espaces de convivialité, …
- **FP 2.12. DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AINES ET INTERGENERATIONNELLES :** Un projet intergénérationnel a été mené par le CCE, FernExtra et le CCCA à la résidence des Sources avec l'édition d'un cahier reprenant des souvenirs des aînés. Organisation d'après-midis jeux de société, Ciné débat conjoint CCE et CCCA, etc. Présence de l'intergénérationnel dans les activités organisées (au Point lecture, lors d'inaugurations, par les écoles, etc.).

Lot 3

- **FP 3.2. AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS :** Un chantier participatif de plantations a été organisé en avril. Trente habitants dont 15 enfants étaient présents et ont planté 150 arbres d'une douzaine de variétés différentes. Un cheminement, suivant le collecteur de l'INASEP, a été créé en zone tondue, entouré de près fleuris.
- **FP 3.4. AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF :** Le dossier pour 2 terrains de tennis et 2 terrains de paddle a été déclaré recevable par Infrasport en juin 2023. L'avant-projet a été transmis à Infrasport en octobre 2023.
- **FP 3.5. RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE :** Une réunion réalisée avec la commission a abouti à la nécessité de créer une nouvelle infrastructure vestiaires + buvette. Suite à la rencontre avec le propriétaire jouxtant le foot de Forville il s'est avéré impossible d'obtenir plus de surface donc nécessité de garder aussi le site de Bierwart pour avoir assez de terrains. La commune a le projet de réaliser un nouveau bâtiment buvette + vestiaires sur le site de Forville derrière le goal côté pâture.
- **FP 3.6. AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS :** La Commune a obtenu des subsides « Cœur de village » pour l'aménagement de cet espace. Le projet rentré est estimé à 370.005,81 Euros. Le dossier projet a été envoyé au SPW, en attente de réponse.

- **FP 3.11. ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES :** Un groupe de jeunes a organisé des jeux intervillages dans le cadre d'un appel à projet lancé auprès des jeunes par la commune. Un comité jeux intervillages a été créé et organisera une deuxième édition toujours dans le cadre du subside jeunes octroyé par la Commune.
- **FP 3.12. POSITIONNEMENT DANS UN PROJET-PILOTE, COMMUNE ETOILEE :** Au mois d'avril 2023, ORES a proposé à ses communes associées 3 options d'allumage de l'éclairage public. La commune avait choisi de maintenir l'extinction générale, notamment suite à un rapport de police ne constatant aucune augmentation des vols, faits de délinquance ou accidents. Le Collège a décidé en août 2023 de rétablir l'éclairage public sur l'ensemble de la commune à partir du 1er octobre. Cette décision est motivée par plusieurs éléments : L'avancement du planning de remplacement des anciens luminaires par du LED ; Le sentiment d'insécurité généré, sachant que toutes les communes voisines ont rallumé l'éclairage entre minuit et 05h00 ; La diminution des prix de l'énergie. Fin 2023, Actuellement, 66% du parc a été modernisé (1136 luminaires sur un total de 1708). En 2023, 100 luminaires de type NALP ont été remplacé à Marchovelette par des luminaires de type LED permettant de focaliser le flux lumineux sur la zone d'intérêt, limitant ainsi la pollution lumineuse diffuse. Ce remplacement est également couplé à une atténuation de l'intensité lumineuse dès 22h00.
- **FP 3.19. CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS :** Depuis 5 ans, de nouveaux besoins existent en matière de logement pour les réfugiés. La Région Wallonne a approuvé l'octroi d'une aide de 12,455 millions d'euros au profit des communes, des CPAS et de la société wallonne du logement (SWL) en vue de soutenir le relogement des ressortissants ukrainiens. L'accord vise l'acquisition, par les communes, de logements modulaires d'une, deux et trois chambres. Les logements visés seront déplaçables, transportables, équipés, finis et munis d'un mobilier de base. Ils seront opérationnels et prêts à être occupés. Fernelmont s'est portée candidate pour l'acquisition de 2 modules. Ils sont commandés et seront placés à Pontillas. Les travaux d'équipement du terrain sont réalisés (eau, électricité et égouts). La demande de permis est en cours.

<u>Lot 0</u>

- **Agrandissement des écoles qui le nécessitent :** Les travaux sont en cours à l'école de Marchovelette.
- **Réalisation d'un répertoire pour donner de l'information aux aînés sur les services existants** (en caractères lisibles) : le répertoire a été réalisé dans le cadre du budget participatif par le conseil consultatif des aînés. Il a été distribué en mai à tout habitant de plus de 60 ans.
- **Mesures de prévention et de gestion des inondations, de lutte contre l'érosion des sols :** 3 sites prioritaires ont été identifiés dans la commune pour lutter contre les inondations : Pontillas, Hemptinne et Marchovelette. Une étude hydrologique, qui va commencer prochainement, va permettre de préciser les mesures à prendre et aidera la Commune dans leur mise en oeuvre. A Pontillas, en collaboration avec les services du SPW, de la province et avec le contrat de rivière, des mesures ont déjà été prises (fascines, canalisations, pertuis, annexes hydrauliques, changements de pratiques d'entretien) D'autres mesures complémentaires pourraient être prises suite à l'étude. A Hemptinne, différentes mesures ont été prises en aval, au niveau de la place et sur la digue. A Marchovelette, une zone d'immersion temporaire pourrait être créée, mais il y a des soucis avec un collecteur d'eau de VIVAQUA. La ville de Namur pourrait également être impliquée dans le projet. Une communication spécifique a été faite aux

habitants directement concernés, ceux qui sont à risque d'inondation. Des communications plus larges sont faites via le bulletin communal. Des rencontres ont lieu avec les riverains des cours d'eau pour leur expliquer les bonnes pratiques dans la gestion des cours d'eau.

- **Sécurisation des abords de l'espace de rencontre et de jeux de Tillier :** La RW a prévu un budget d'un million d'euros pour un projet de piste cyclable à Franc Waret. Vu le caractère peu réaliste d'un tel projet, pour ne pas perdre ce budget, la Commune de Fernelmont a demandé s'il ne pourrait pas plutôt servir pour la régionale à Tillier. Elle n'a pas eu de réponse et il semble qu'il y ait peu d'espoir.
- **Placement d'abribus et, en attendant, d'une dalle de béton aux arrêts de bus pour avoir les pieds au sec :** La CLDR a suggéré de faire un relevé des abribus non utilisés et des arrêts où il n'y a aucun aménagement. La commune compte +/- 60 arrêts de bus. Il n'existe actuellement pas de cadastre de l'état des arrêts de bus et de leurs niveaux d'équipements. La commune dégage chaque année un budget à l'ordinaire pour l'aménagement d'arrêts de bus "Pieds Sec". Etant en zone rurale, certains arrêts se situent sur des accotements herbeux, le long de fossés, … L'objectif de la mesure est d'offrir la possibilité aux usagers d'attendre le bus sur des arrêts avec un revêtement de sol permettant de garder les pieds aux secs. Voici la liste des arrêts qui ont été équipés durant la mandature :
    - ✓ Rue de la Tour à Noville-Les-Bois (+placement d'un abri) ;
    - ✓ Rue des Combattants à Noville-Les-Bois (+placement de deux abris) ;
    - ✓ Rue Albert 1er à Noville-Les-Bois;
    - ✓ Rue de la Chasse à Marchovelette ;
    - ✓ Rue Delvaux à Cortil-Wodon ;
    - ✓ Avenue de la Libération à Forville ;
    - ✓ Rue Saint-Antoine à Franc-Waret

Les arrêts à aménager sont choisis en fonction du nombre des montées/descentes fourni par le TEC et le niveau d'équipement actuel de ces arrêts. La commune est en attente des données du TEC pour définr les prochains arrêts à équiper.

- **Mise en oeuvre des actions du PAEDC (plan d'actions énergie durable et climat) :** En 2023, la Commune a répondu à l'appel à candidature POLLEC dans l'objectif de financer pendant trois ans l'engagement d'un·e *coordinateur*·trice en vue de poursuivre la mise en oeuvre et de suivre son plan d'action ENERGIE-CLIMAT. Le poste était occupé jusque-là à temps partiel par le conseiller en énergie. La nouvelle coordinatrice a débuté sa mission le 29 décembre 2023 et sera chargée de mettre en œuvre un programme comportant 6 actions, à savoir :
    - ✓ Communication autour du PAEDC,
    - ✓ Formation et sensibilisation des acteurs locaux (notamment les écoles),
    - ✓ augmentation de la biodiversité/ et lutte contre le ruissellement,
    - ✓ plateforme de rénovation énergétique,
    - ✓ véhicule électrique partagé avec les citoyens,
    - ✓ charges urbanistiques et environnementales

La CLDR s'est réunie à 4 reprises :

- **Réunion du 1er février 2023**

Au cours de cette réunion, les participants ont approuvé le rapport annuel 2022 (bilan 2022 et proposition de programme 2023).

- **Réunion du 24 avril 2023**

Monsieur Samuel Vander Linden a présenté les missions et le programme d'actions 2023-25 du Contrat de Rivière Meuse Aval pour Fernelmont. Dans un second temps, les participants ont reçu les résultats des réunions de consultation citoyenne organisées à Hemptinne et à Hingeon afin de vérifier s'il y avait toujours une demande de réalisation des projets du PCDR et, le cas échéant, quels aménagements étaient souhaités. Le conseiller Energie de la Commune a fourni des explications sur l'extinction de l'éclairage public (fiche projet « commune étoilée »). Les membres ont ensuite été informé sur l'aménagement du Warichet, le répertoire « aînés », le budget participatif, l'organisation d'une formation à l'analyse paysagère, les projets subsidiés par le développement rural (rue Mahy, MRP et liaison lente)

- **Réunion du 26 septembre 2023**

Pour commencer, les participants ont sélectionné les projets recevables pour le budget participaitf.des éditions des budget participatif de 2020 et 2021. Ensuite, ils ont reçu des informations sur les projets subsidiés par le développement rural (logements rue Mahy, Maison rurale polyvalente et liaison lente), les travaux à l'école de Marchovelette, les mesures prises contre les inondations et l'éclairage public. Les membres ont termine par le suivi des groupes de travail « Biodiversité », « santé » et « patrimoine »

- **Réunion du 12 décembre 2023**

La CLDR a remis un avis sur l'avant-projet présenté par l'architecte pour la FP « Création de 2 logements intergénérationnels dans le bâtiment situé rue Mahy et aménagement des abords ». Ensuite, elle a approuvé la FP « aménagement de la place communale de Hemptinne » : actualisée, pour demande de subsides DR. La Présidente a fourni des explications sur la Maison multiservices dans le presbytère de Noville (information sur le nom, le recrutement en cours et le dossier rentré lors de l'appel à projet « territoire intelligent » pour équiper le bâtiment). Chaque participant est reparti avec la Farde « 10 promenades petit patrimoine » après avoir reçu des informations sur sa promotion et sa distribution.

Propositions de programme pour 2024

Lors de sa réunion du 22 janvier 2024, la CLDR s'est accordée sur la proposition suivante :

Réunions de CLDR

La CLDR se réunira au moins 4 fois. : 22/01, 19/06, 21/10, 18/12 sachant que ces dates pourraient être modifiées si nécessaire. Il y aura peut-être une réunion supplémentaire pour le budget participatif. Lors d'une réunion au deuxième semestre, la CLDR rencontrera la coordinatrice POLLEC et la chargée de projet « Culture-tourisme » qi viendront expliquer leur travail. A cette occasion, C. Cassart expliquera aussi quelles sont ses missions.

La CLDR a également demandé à avoir des informations sur le projet « Soile et affluents » et sur les nouveaux projets du GAL Meuse@campagnes.

Projets à poursuivre ou entreprendre en 2024

Lot 1

- FP 1.1. CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS : Equipement, inauguration. La CLDR accueillera la chargée de projet culture et tourisme lors de sa réunion d'octobre.
- FP 1.2. RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ RUE MAHY EN LOGEMENTS TREMPLIN ET AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS : suivi des travaux
- FP 1.3. CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE, CYCLO-PIETONNE, entre Forville – Noville et Franc Waret : si octroi des subsides, désignation d'un bureau d'études et présentation d'un avant-projet à la CLDR
- FP 1.6. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS POUR AMELIORER LE MAILLAGE ECOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITE : Mise en oeuvre des projets rentrés dans les appels à projets BiodiverCité en 2021, 2022 et 2023 ; Le GT Biodiversité fera des propositions pour l'appel à projet BiodiverCité 2024. Sur base de l'étude des zones potentielles pour des plantations d'arbres et haies, réalisée par faune et biotopes, le GT biodiversité fera une proposition de plan pluriannuel de plantations. Il essayera de s'adjoindre de nouveaux membres. Il aidera la Commune à organiser sa bourse aux plantes le 20 avril.
- FP 1.7. MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ : Le conseil de la santé se réunira pour la rédaction d'articles dans le bulletin communal et l'organisation d'un salon des aidants proches.
- FP 3.20 et 2.10. CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE, en ce compris un espace « Halle » : Désignation d'un bureau d'études ; Analyse des résultats du sondage « utilisateurs » ; Présentation de l'avant-projet aux utilisateurs et à la CLDR

Lot 2

- FP 2.3. AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE : si octroi des subsides, désignation d'un bureau d'études et présentation de l'avant -projet aux habitants et à la CLDR
- FP 2.7. AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE / FP 2.13. CONCRÉTISATION DES MESURES ET INFRASTRUCTURES DE SÉCURISATION ET DE SIGNALISATION ISSUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ / FP 3.18. CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES : La CLDR recevra une information suivie d'un débat, donnée par le service mobilité, sur les résultats du travail du GT mobilité, lors de la réunion du 19 juin.

- FP 2.12. DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AINES ET INTERGENERATIONNELLES : le conseil des enfants va organiser une promenade découverte des produits locaux le 28 avril 2024.

Lot 3

- FP 3.2. AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS : finalisation des travaux et plantations
- FP 3.4. AMENAGEMENT DE TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS AU HALL SPORTIF : la CLDR sera informée de l'avancement du projet de 2 terrains de tennis et 2 terrains de paddle.
- FP 3.5. RENOVATION DES INSTALLATIONS RESERVEES AU FOOTBALL A FORVILLE : la CLDR sera informée de l'avancement du projet
- FP 3.6. AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS SUR LE BATY DE PONTILLAS : la CLDR sera informée de l'avancement du projet « Cœur de village ». Si tout se passe bien au niveau administratif, les travaux pourraient débuter fin 2024.
- FP 3.10. CREATION D'UNE MAISON DE VILLAGE A MARCHOVELETTE : La CLDR sera informée du suivi des travaux à l'école de Marchovelette (le réfectoire servira de maison de village)
- FP 3.11. ORGANISATION D'ACTIVITES INTERVILLAGES : Un comité « jeux intervillages » a été créé et organisera une deuxième édition toujours dans le cadre du subside jeunes octroyé par la Commune.
- FP 3.16. EXAMEN DE L'OPPORTUNITE DE CREATION DE STRUCTURES DE TYPE ATELIERS RURAUX : La CLDR sera informée des contacts pris avec le BEP.
- FP 3.19. CREATION DE LOGEMENTS PUBLICS : suivi du projet de la rue Mahy et des logements pour réfugiés

Lot 0

- Agrandissement des écoles qui le nécessitent : suivi du projet de Marchovelette
- Mesures de prévention et de gestion des inondations, de lutte contre l'érosion des sols : suivi
- Mise en oeuvre des actions du PAEDC (plan d'actions énergie durable et climat) : suivi

Nouvelles demandes de subsides « développement rural » au cours des 3 prochaines années

2024 ou 2025 : FP 2.6. AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON

Commune de Fernelmont

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

La Commune de
FERNELMONT

Havelange, le 2 février 2023

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 1er février 2023

Présents :
Anne PARADIS, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, Tommy PERMIGANAUX, Maryse HENEFFE, Benjamin VERMAUT, Xavier STASSART, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Emile ROELEN, Michel RODEMBOURG, Selim HAKHIM, Stéphane VIROUX, Etienne PIETTE, Vincent MATHIEU, Dimitri SIMONS, Sylvie TROUSSART-KINET, Lucie BURETTE, André THOMAS, Jean DELCOURT, Quentin PURNODE, Aurélien NOEL, Cannelle CHARLET
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
LOUIS HOUBOTTE, Mélanie HARZE, Laurence GRANVILLE, Julien LEMAIRE, Anne-Marie PETERS, Jean-Michel ROSTENNE

Absents et non-excusés :
Vincent DETHIER, Christelle PLOMTEUX, Nicolas HUBERTY, Nicolas KATCHYNSKY, Julie NELISSE, Roger PENNING, Marc BAUDOIN, Pascale MARLIER

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2022

Le compte-rendu est approuvé sans remarque. Il peut dès à présent figurer sur le site ODR.

2. Composition de la CLDR

La CLDR accueille Selim Hakhim, qui représente le village de Noville -Les-Bois et la jeunesse.

Conformément au règlement d'ordre intérieur, la Présidente a contacté les membres absents à 3 réunions consécutives pour leur demander leurs intentions ; Tous ont confirmé leur volonté de rester membres de la CLDR, sauf une personne malade qui n'a pas répondu. La Présidente regardera dans la réserve de recrutement si un candidat pourrait remplacer cette personne.

Il reste une place vacante pour Marchovelette. Les membres de la CLDR sont invités à en parler à des habitants de ce village qui pourraient être intéressés.

3. Approbation du rapport annuel de la CLDR

Chaque année, la CLDR doit rendre un rapport au Conseil communal pour le 1er mars. Les membres ont reçu une proposition avec l'invitation.

3.1. Bilan 2022

En réponse aux questions et remarques des participants, les compléments suivants sont apportés :

- CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS :

Etant donné que le dossier tiers lieu n'a pas été retenu, la commune va voir comment équiper les locaux. Elle sera attentive à d'autres sources de financement ou appels à projet.

- PLACEMENT D'ABRIBUS ET, EN ATTENDANT, D'UNE DALLE DE BÉTON AUX ARRÊTS DE BUS POUR AVOIR LES PIEDS AU SEC :

La CLDR signale que certains abribus existent encore alors qu'il n'y a plus d'arrêt. En outre, il semblerait que certains abribus soient utilisés comme stand publicitaire par des entreprises qui y font des présentations et dégustations de produits. La CLDR demande à l'échevine de se renseigner à ce sujet.

Moyennant ces ajouts, la CLDR approuve le bilan 2022.

3.2. Proposition de programme 2023

La CLDR liste des propositions de projets à poursuivre et à entreprendre en 2023. Le Collège se positionnera sur celles-ci.

Les compléments seront ajoutés dans le rapport annuel.

- DATES DES RÉUNIONS DE CLDR EN 2023

A la demande de la CLDR, les dates des réunions sont annoncées, sachant qu'elles pourraient être modifiées si nécessaire : 24/04, 26/09, 12/12. Il y aura peut-être une réunion supplémentaire pour le budget participatif.

En plus des 2 demandes déjà inscrites dans la proposition de programme, la CLDR ajoute une information sur le programme d'actions du contrat de rivière Meuse aval : ce qui a été réalisé et ce qui est prévu à Fernelmont.

C. Cassart prévoit d'informer la CLDR, au cours d'une prochaine réunion, sur le plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) et sur le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (POLLEC).

- CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES ORIENTÉE NUMÉRIQUE DANS LE PRESBYTÈRE DE NOVILLE-LES-BOIS : La CLDR demande à a Commune d'âtre attentive aux appels à projets susceptibles de financer l'équipement du lieu, le dossier tiers lieu ayant été refusé.

- MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS POUR AMELIORER LE MAILLAGE ECOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITE

Appel à projets « Résilience Biodiversité – Climat » : Début d'année, un courrier a été envoyé aux propriétaires de sites potentiellement aménageables. Cinq propriétaires ont marqué leur intérêt pour une rencontre avec le Contrat de rivière, la Commune et le DNF.
La CLDR demande que la commune insiste auprès des promoteurs de projets éoliens pour que les aménagements dans le cadre des mesures compensatoires soient réalisés sur le territoire de la Commune.

- ELABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

La CLDR demande au Collège de se positionner sur le démarrage du projet en 2023 et d'en confier le suivi à la CCATM.

- CONCRÉTISATION DES MESURES ET INFRASTRUCTURES DE SÉCURISATION ET DE SIGNALISATION ISSUES DU PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ / AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE / CREATION D'UN MAILLAGE DE MOBILITE DOUCE INTRA ET INTER-VILLAGES

La CLDR et la CCATM souhaitent avoir une information, donnée par le service mobilité, sur les résultats du travail du GT mobilité. Cette information pourrait être présentée soit lors d'une réunion de CLDR à laquelle les membres de la CCATM seraient invités, soit à une réunion de CCATM où les membres de la CLDR ouverte aux membres de la CLDR pour ce point.

- MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PROMOTION ET DE CONSEILS RELATIFS À LA SANTÉ : Mise en place d'un **Conseil consultatif de la santé** dans lequel la CLDR sera représentée par 3 personnes. La première réunion est programmée le 7 février.

- CREATION D'UNE MAISON RURALE POLYVALENTE

Etant donné que les 10% du cout estimé du projet n'ont pas été prévu au budget communal, le Collège ne pensant plus avoir l'accord de la RW sur ce projet, l'appel d'offre de services ne pourra être lancé qu'après modification budgétaire et accord de la tutelle.
La CLDR demande qu'une consultation des enfants (via les écoles) et des jeunes (via les clubs de jeunes, mouvements de jeunesse, …) soit également organisée, en plus de la réunion citoyenne. Il faudrait également consulter les producteurs.

- AMENAGEMENT DE LA PLACE COMMUNALE DE HEMPTINNE et D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT A HINGEON :

Des réunions citoyennes seront organisées afin de vérifier si les habitants souhaitent des aménagements et lesquels. Les membres de la CLDR habitant ces deux villages seront associés à l'invitation qu'ils co-signeront. Un doodle leur sera envoyé pour fixer les dates de ces rencontres, qui devraient se dérouler idéalement en mars.

- AMÉNAGEMENT DU WARICHET A PONTILLAS

Les annexes hydrauliques ont été réalisées début 2023. Un chantier participatif de plantations est prévu en mars. Dans un premier temps, des ilots de végétation seront créés et ils seront complétés par la suite avec des plants fournis par le DNF (département Nature et forets de la région Wallonne). Un cheminement, suivant le collecteur de l'INASEP, sera créé en zone tondue, entourées de prés fleuris. Du mobilier réalisé par les services communaux sera placé (comme au jardin de Montigny). La création d'une zone d'immersion temporaire dans des terres agricoles situées à proximité du Warichet est à l'étude, en partenariat avec la DAFOR (Direction de l'Aménagement foncier rural). Le représentant du village demande à la Commune de tenir les habitants au courant des projets relatifs aux inondations.

- AGRANDISSEMENT DES ÉCOLES QUI LE NÉCESSITENT : suivi du projet de Marchovelette (début de travaux possible en mars).

- ELARGISSEMENT DES LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX

A lier avec le projet de maison rurale polyvalente. La CLDR suggère d'interroger les producteurs locaux sur les propositions inscrites dans le rapport annuel. Il faudrait également étendre ce projet aux artisans locaux (biscuits, bougies, etc…)

- RÉALISATION D'UN RÉPERTOIRE POUR DONNER DE L'INFORMATION AUX AÎNÉS SUR LES SERVICES EXISTANTS (EN CARACTÈRES LISIBLES)

La CLDR souhaite recevoir un exemplaire numérique, dès que le répertoire sera terminé.

- SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ESPACE DE RENCONTRE ET DE JEUX DE TILLIER

La haie a été coupée mais elle déborde sur le domaine public. La CLDR demande à la Présidente de voir ce qu'il y a moyen de faire avec l'agent constatateur.
Le représentant du village signale qu'un géomètre est venu prendre des mesures il y a quelques mois pour la création d'une piste cyclable.

En conclusion, la CLDR approuve le rapport annuel.

Divers

- A Hingeon, il y a un chantier devant un arrêt de bus. Il y a de la boue. Le représentant du village demande à la Commune de veiller à la remise en état à la fin du chantier.
- Etat d'avancement de l'aire de covoiturage à Franc Waret : Les travaux sur la conduite sont en cours. Les aménagements devraient suivre.

Havelange, le 25 avril 2023

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 24 avril 2023

Présents :
Anne PARADIS, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, Tommy PERMIGANAUX, Maryse HENEFFE, Xavier STASSART, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Michel RODEMBOURG, Selim HAKHIM, Etienne PIETTE, Vincent MATHIEU, Dimitri SIMONS, Sylvie TROUSSART-KINET, Lucie BURETTE, André THOMAS, Quentin PURNODE, Aurélien NOEL, Julien LEMAIRE, Anne-Marie PETERS, Laurence GRANVILLE, Julie NELISSE, Marc BAUDOIN
Pour le point 3 : Rose-Marie LAURENT et Françoise HILGER (membres du GT « biodiversité »)
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
LOUIS HOUBOTTE, Benjamin VERMAUT, Emile ROELEN, Stéphane VIROUX, Mélanie HARZE, Jean-Michel ROSTENNE, Jean DELCOURT, Cannelle CHARLET

Absents et non-excusés :
Vincent DETHIER, Christelle PLOMTEUX, Nicolas HUBERTY, Nicolas KATCHYNSKY, Roger PENNING, Pascale MARLIER

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 1er février 2023

Le compte-rendu est approuvé sans remarque. Il peut dès à présent figurer sur le site ODR.

2. Composition de la CLDR

La CLDR est informée de la candidature de Madame Carlier d'Odeigne qui souhaite représenter le village de Marchovelette. Celle-ci est acceptée. C. Cassart l'informera et l'invitera à la prochaine réunion.

3. Contrat de rivière Meuse Aval : présentation des actions réalisées et prévues

Monsieur Samuel Vander Linden présente les missions et le programme d'actions 2023-25 du Contrat de Rivière Meuse Aval pour Fernelmont (voir annexe).

Commentaires et réponses aux questions des participants :

- Les actions du contrat de rivière sont complémentaires à celles du plan wallon, visant à atteindre des objectifs européens.
- Tillier étant en zone d'épuration autonome, les habitants seront informés des solutions et primes existantes.
- En zone d'épuration collective, sauf s'ils ont une dérogation, les habitants doivent se relier aux collecteurs. Dans le cas contraire, ils sont en infraction. Une information sera donnée à ce sujet.
- En l'absence de station d'épuration, les eaux collectées vont dans les cours d'eau.
- Pour connaître l'emplacement des collecteurs existant ou à venir, voir le site : https://sig.spge.be/carto
- Des informations concernant les inondations sont disponibles sur https://inondations.wallonie.be
- Les contrats de rivière existent depuis 2008. Malheureusement, malgré les actions menées depuis, il n'y a pas de changements notables au niveau de la qualité des eaux.
- Rats musqués : à condition d'être certain de la présence de rats musqués (à ne pas confondre avec d'autres espèces), un habitant peut prévenir Samuel Vande Linden qui contactera la cellule de piégeage.
- A Tillier, des gabions en mauvais état ont déjà été signalés au SPW-MI. Comme les travaux ne sont pas encore réalisés, S. Vander Linden se charge de la relance.
- L'entretien et la réfection des passerelles sont du ressort des propriétaires.
- Le but du contrat de rivière, concernant les cours d'eau non classés, gérés par les riverains,, est de faire un état des lieux, d'identifier les raisons pour lesquelles certains ont disparu et d'essayer de les réhabiliter.
- Il est envisageable de remettre un cours d'eau couvert à l'air libre mais cela peut prendre du temps et être trop couteux pour le faire. Parfois il n'existe pas de solution technique.

Pour tout renseignement sur le Contrat de rivière Meuse AVAL : https://www.meuseaval.be/

4. Informations suites aux réunions citoyennes à Hemptinne et Hingeon

A la demande de la CLDR, la Présidente et la FRW ont organisé deux réunions citoyennes à Hemptinne et à Hingeon afin de vérifier s'il y avait toujours une demande de réalisation des projets du PCDR et, le cas échéant, quels aménagements sont souhaités.

La CLDR reçoit les résultats du travail effectué par les participants à ces réunions.

4.1. Hemptinne - Fiche-projet n° 2.3 Aménagement de la place communale



- L'aménagement devra tenir compte des manifestations diverses et de la fonction sportive et événementielle de l'espace (protections amovibles pour les ballons « errants », matériel amovible, garder un espace libre, garder la polyvalence de l'espace).
- L'aménagement devra tenir compte de la nécessité de stationnement pour l'école (10 places)
- L'espace à aménager ne doit pas se limiter à la place. Il doit englober les voies d'accès, à sécuriser
- Vérifier s'i y a lieu d'homogénéiser les devants de porte; A la place des graviers, ils pourraient être traités de manière plus qualitative, avec des dalles par exemple, pour délimiter la place et l'espace de parking. Des allées pourraient être aménagées pour mener à la place
- Améliorer l'harmonie, la cohérence, l'esthétique de l'ensemble
- Nécessité d'un nouveau revêtement pour le terrain de sport
- Mieux délimiter les zones d'activités
- Création d'un espace de jeux pour enfants dans l'herbe; D'un espace de sport et de remise en forme (street workout cf. Marchovelette); d'un espace de repos bucolique près de la rivière; Création d'un espace BBQ, four à pain, terrain de pétanque, terrasse extérieure
- Il serait utile de prévoir un support pour installer le sapin de Noël (au lieu des plaques en acier)
- Laisser la possibilité d'installer un chapiteau
- Supprimer la différence de niveau entre le terrain de sport et la zone environnante
- Esthétique du club des jeunes à améliorer; Le recouvrir pour obtenir une homogénéité visuelle
- Eclairage
- Tenir compte que l'espace est en zone inondable

Un sondage sur les besoins de l'école pourrait être utile.

Vu l'amplitude des travaux, il sera nécessaire de demander des subsides pour ce projet. La CLDR confirme donc la nécessité d'une demande de subsides DR en 2024, après la demande pour la liaison lente. Les informations recueillies seront utiles pour l'actualisation de la fiche projet du PCDR.

4.2. Hingeon - Fiche-projet n°2.6 AMENAGEMENT D'UNE AIRE CONVIVIALE, DE JEUX DE SPORT

Deux terrains sont concernés : le Pessot et le terrain derrière l'école.



<u>Projet 1 : La Couteralle (Pessot)</u>

- Placement d'un éclairage sur le site et sur les accès
- Barbecue; Table durable;Terrains terrain multisports fermé (foot); S City; Bancs supplémentaires; Street walkers; Hamac; Chaises longues en bois (cf. Bierwart); Table de ping pong en béton
- Espace couvert si possible(cf. Pontillas)
- Signalisation (panneaux personnalisés)
- Un espace pour la créativité (Stage graffiti par exemple)
- Importance de conserver un terrain plat
- Préservation de l'aspect « vert », naturel du site
- Placement d'une borne électrique (pour festivités)
- Amélioration des accès pour vélos, trottinettes et PMR depuis les frères Stasse
- Stationnement pour vélos
- Caméra dissuasive
  Subsides nécessaires
- Entretien régulier des sentiers
- Si le terrain de l'école n'est pas aménagé pour les enfants en bas-âge, il faudra ajouter des jeux pour petits. Idéalement, les deux espaces devraient être aménagés étant complémentaires l'un avec l'autre.

Vu l'amplitude des travaux, il sera nécessaire de demander des subsides pour ce projet. La CLDR confirme donc la nécessité d'une demande de subsides DR en 2024 :2025. Les

informations recueillies seront utiles pour l'actualisation de la fiche projet du PCDR. Par ailleurs, pour ne pas trop faire attendre les 10 jeunes présents en réunion et très dynamiques, la Présidente de la CLDR leur a conseillé d'entrer un projet « budget participatif » pour une partie du projet.

Projet 2 : Terrain de l'école

- L'espace doit rester accessible à l'école et être ouvert à tous.
- Jeux pour enfants de 3 à 12 ans
- Bancs et tables conviviaux pour les accompagnateurs
- Conserver la végétation autour
- Eclairage

Cet aménagement pourrait faire l'objet d'un projet « budget participatif ».

5. Information sur l'extinction de l'éclairage public (fiche projet « commune étoilée »)

En 2022, suite à la crise énergétique, économique et environnementale, ORES a proposé à ses communes associées d'éteindre l'éclairage public communal du 1er novembre au 31 mars, entre minuit et 5h du matin. Au mois d'avril 2023, le défi énergétique est toujours présent. Afin d'y répondre, ORES a proposé à ses communes associées 3 options d'allumage de l'éclairage public :

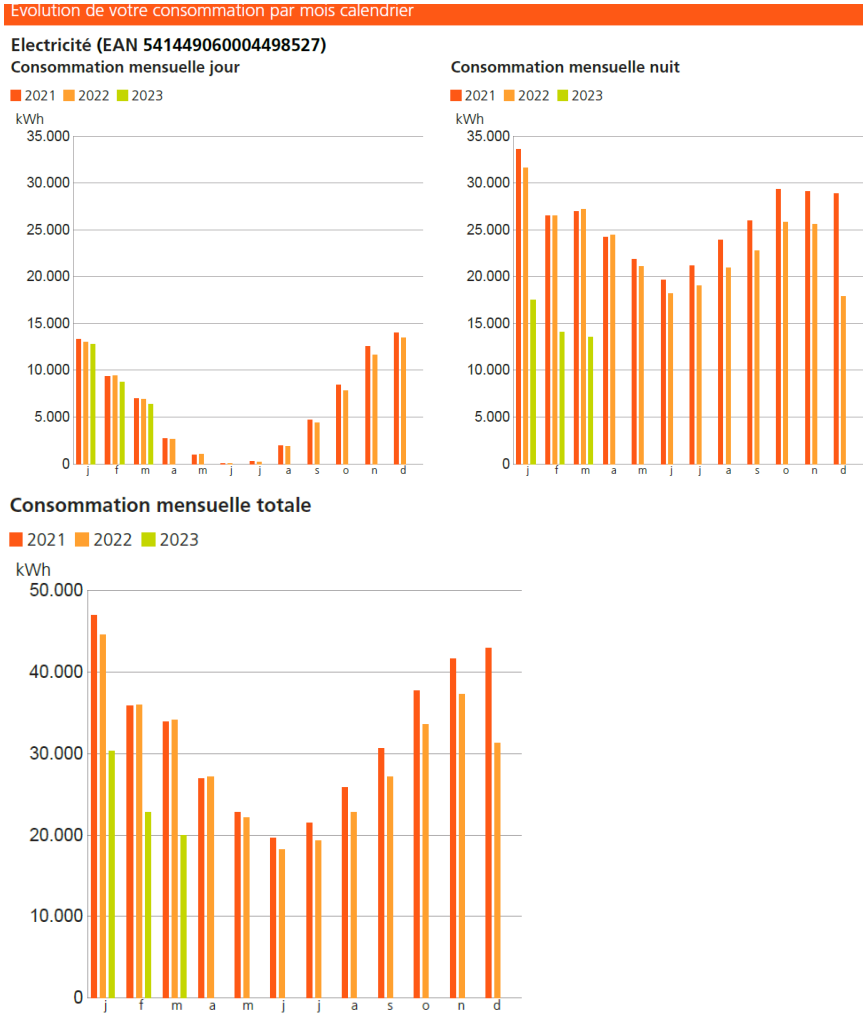


Fernelmont a choisi l'option 2.
C. Cassart a réalisé une analyse de l'impact de l'extinction de l'EP:
L'extinction générale de 00h à 05h toutes les nuits a engendré (de décembre 2022 à mars 2023) :

- o une économie de consommation (kWh) de 34%
- o une économie financière (€) de ~ 18.000 €

Tableau comparatif 2022-2023

2021-2022			2022-2023 (Extinction EP 12-5am)		
12/21	42930 kWh	6685 €	12/22	31335 kWh	5611 €
01/22	44567 kWh	7322 €	01/23	30355 kWh	10418 €
02/22	35943 kWh	6495 €	02/23	22832 kWh	8180 €
03/22	34065 kWh	6184 €	03/23	19934 kWh	6682 €
	157505 kWh	26686 €		104456 kWh	30891 €



A noter également que la zone de police a remis un rapport à la commune ne constatant aucune augmentation des vols, faits de délinquance ou accidents. Au contraire, il semblerait qu'il y en ait eu moins.

La CLDR signale que l'éclairage est resté allumé à certains endroits. C'est sans doute dû à un problème de réglage. Clément Cassart se renseigne.

La CLDR se réjouit de la mise en œuvre de la FP « commune étoilée ».

6. Warichet : information sur le chantier participatif et les suites prévues



Un chantier participatif, coordonné par l'agent D NF, s'est déroulé en avril. Trente habitants dont 15 enfants étaient présents et ont planté 150 arbres d'une douzaine de variétés différentes. Un prochain chantier participatif sera organisé en septembre pour la plantation d'un pré fleuri de part et d'autre du collecteur. La commune a acheté les semences qui vont être cultivées à la pépinière de la RW à Marche -Les-Dames.
Une mare naturelle sera creusée par les ouvriers communaux lors d'une formation avec Natagora.
Les services communaux ré-alimenteront la double haie qui entoure la parcelle.
Cet espace sera favorable à la biodiversité, à la convivialité et à la gestion des inondations.

7. Présentation du répertoire aînés

C. Cassart fait passer un exemplaire du répertoire réalisé dans le cadre du budget participatif par le conseil consultatif des aînés. Il sera distribué en mai à tout habitant de plus de 60 ans.

8. Budget participatif : précisions sur les critères et information sur la soirée « lauréats»

Pour pouvoir répondre aux questions d'éventuels porteurs de projet et éviter à un groupe de rentrer un projet qui ne correspond pas aux critères de recevabilité, La Présidente souhaite avoir l'avis de la CLDR sur ce qu'elle met derrière les critères « projet d'intérêt général » et « projet durable». Les avis étant différents et en l'absence d'un consensus, il est décidé de débattre projet par projet, et de voter si nécessaire, le jour de la réunion d'analyse de la recevabilité des projets, en septembre. Les services communaux remettront un avis sur les projets, notamment pour vérifier qu'il n'y ait pas de redondance avec des projets communaux.

En tant que comité de sélection, La CLDR est invitée à la soirée de mise à l'honneur des lauréats des éditions précédentes, le 24 mai à 18h 30. Les personnes susceptibles de renter un projet ont également été invitées.

9. Organisation d'une formation à l'analyse paysagère

En réponse à la demande de la CLDR, la Commune et la FRW (équipe Assistance territoire et patrimoine) organisera une formation à l'analyse paysagère.

Rendez-vous sur la place communale de Hemptinne, le 22 juin à 18h (environ 1h30)

CLDR, CCATM, GT Biodiversité, GT petit patrimoine seront invités. Nombre max. de participants: 40

10. Information sur les projets subsidiés par le développement rural (rue Mahy, MRP et liaison lente)

Création d'une maison rurale polyvalente à Noville-Les-Bois: Bureau d'études à désigner en juin
Échéance: Dépôt du dossier définitif: 19 décembre 2024

Création de deux logements intergénérationnels dans un bâtiment communal situé rue Mahy: Bureau d'études à désigner (en cours)
Échéance: Dépôt du dossier définitif: 5 octobre 2024

Création d'une liaison douce entre Forville – Noville – Franc-Waret :
Échéance: réunion pour demande des subsides: 6 juin 2023
La FP actualisée (cf. annexe) est présentée à la CLDR.

Celle-ci approuve le document moyennant les remarques suivantes :

- La CLDR trouve qu'il faut rentrer le dossier tel quel mais qu'il conviendrait **absolument de** trouver une solution au problème de sécurité sur le pont de l'autoroute par la suite. Le danger est important pour les cyclistes, qui devront traverser deux fois la route en venant de Franc-Waret. En attendant, à cet endroit, la CLDR recommande une signalisation claire avertissant l'automobiliste du passage de piétons et de cyclistes.
- Dans la justification du projet, la CLDR suggère d'ajouter la connexion avec le réseau points nœuds qui est en train d'être mis en œuvre, et qui passera notamment à la chapelle saint Antoine à Franc-Waret.
- Par la suite, il serait intéressant de trouver des solutions pour prolonger la liaison jusqu'au centre de Forville et de Franc-Waret. Les propositions émises par la CLDR lors d'une réunion précédente devraient également faire l'objet d'une étude ultérieur par la commune. Il faut bien insister sur le fait que ce premier projet fait partie d'un projet global de création d'un réseau de mobilité douce sur la commune
- La CLDR propose d'ajouter les indicateurs de résultats suivants :
    - ✓ Nombre d'élèves qui utilisent la liaison pour aller à l'école (via une enquête auprès des écoles)

- ✓ Nombre de travailleurs du zoning qui utilisent la liaison (via une enquête auprès des entreprises)
- ✓ Nombre d'employés/ouvriers communaux qui utilisent la liaison
- ✓ Satisfaction des usagers (via un sondage)

La CLDR trouve que c'est un très beau projet et se réjouit de sa concrétisation.

Un membre trouve qu'il est dommage que, par ailleurs, la Commune autorise un rallye dans les chemins de campagne.

Divers

- ✓ Organisation d'une bourse aux plantes, le samedi 29 avril
- ✓ La CLDR est invitée à la soirée d'accueil des nouveaux habitants le 2 mai.

Annexe 1 : présentation du contrat de rivière (voir fichier joint)

Annexe 2 : fiche projet actualisée Liaison lente (version présentée à la CLDR)

Création d'une liaison douce entre Forville – Noville-Les-Bois – Franc-Waret	**Fiche n° 1.3**
(a) Commune de Fernelmont	Priorité : Lot 1
(b) Villages de Forville, Noville-les-Bois et Franc-Waret	(1) ~~Version initiale~~
(c) Fiche-projet – Création d'un nouveau tronçon pédestre pourvu d'un revêtement continu, induré et adhérent.	(2) Version actualisée par la FRW avril 2023

Commune	FERNELMONT
Date d'approbation du PCDR	20 juillet 2017
Durée de validité du PCDR	10 ans
Nombre de conventions approuvées sur cette programmation	FP 1.1. Création d'une maison multiservices à Novelle les Bois FP 1.2. Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en deux logements intergénérationnels ainsi qu'aménagement des abords FP 3.20. et 2.10. Construction d'une maison rurale polyvalente et création d'une halle

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste en la **création d'une liaison douce entre Forville, Noville-les-Bois et Franc-Waret**. Il s'agira de la colonne vertébrale d'un réseau plus large, vers laquelle convergeront d'autres itinéraires provenant des villages voisins. Cette liaison permettra, entre autres, de rejoindre le parc d'activités économiques de Fernelmont, le Centre sportif et associatif, l'école fondamentale de Noville, l'Administration communale et le CPAS ou encore les surfaces commerciales de Forville au nord et l'école et le château de Noville-les-Bois et le Domaine de Franc-Waret au sud (voir carte de synthèse p5).

La liaison a été définie pour offrir **l'itinéraire le plus direct entre les trois villages, en reprenant le tracé de l'ancien chemin vicinal n°2** qui reliait déjà les trois villages. Du nord au sud, les voiries concernées sont l'avenue de la Libération, la rue Massart, la rue des Combattants, la N942 et le chemin Vicinal N°2.

Différents tronçons spécifiques composent l'ensemble de la liaison, sur base du type d'aménagement et des caractéristiques du lieu (voir carte p8) :

- Tronçon 1 – Forville – Noville-les-Bois : aménagement d'un **chemin réservé à la circulation des piétons et cyclistes (F99a)**. D'une largeur de 4m avec une bande tampon de 1m côté voirie (là où c'est réalisable), il sera situé du côté ouest de l'avenue de la Libération et de la rue Massart.
- Tronçon 2 – Traversée de Noville-les-Bois : aménagement d'une **bande cyclable suggérée (BCS)** au moyen d'une bande de couleur ocre (traitement ESPH) des 2 côtés de la voirie. Des aménagements de sécurité spécifiques au niveau des accès en site propre et des carrefours seront également réalisés.

- Tronçon 3 – Noville-les-Bois – Pont de l'autoroute : aménagement d'un **chemin réservé à la circulation des piétons et cyclistes (F99a)**. D'une largeur de 4m avec une bande tampon de 1m côté voirie (là où c'est réalisable), il sera situé du côté ouest de la rue des Combattants.
- Tronçon 4 – Traversée du pont de l'autoroute : aménagement d'une **bande cyclable suggérée (BCS)** au moyen d'une bande de couleur ocre (traitement ESPH). Un aménagement séparé de la voirie n'est pas possible actuellement au vu de la configuration de l'ouvrage. Il sera envisagé lors des prochains travaux de réfection du pont. A court terme, une solution plus sobre a donc été privilégiée avec une BCS.
- Tronçon 5 – Du pont de l'autoroute au chemin Vicinal N°2 : aménagement d'un **chemin réservé à la circulation des piétons et cyclistes (F99a)**. D'une largeur de 4m avec une bande tampon de 1m côté voirie, il sera situé du côté ouest de la rue des Combattants et au nord de la N942 pour laquelle une traversée devra être aménagée au droit du chemin Vicinal n°2.
- Tronçon 6 – Chemin Vicinal N°2 : aménagement d'un **chemin réservé à la circulation des piétons et cyclistes (F99a)** sur l'ancien tracé du chemin vicinal n°2 avec une largeur de 4m.

Des aménagements de sécurisation et de la signalisation seront placés aux endroits adéquats, de même que de la végétation (haies, arbres hautes tiges) là où les emprises sont suffisantes de façon à ne pas contraindre la circulation ni le passage du charroi.

La mise en œuvre de toute la liaison est envisagée en une seule phase, excepté le tronçon 2 – traversée de Noville-Les-Bois – qui a fait l'objet d'une demande de subsides dans le cadre du plan d'investissement communal PIC-PIMACI 2022-2024. L'aménagement complet a été réfléchi en lien avec les autres politiques d'aménagement de mobilité de la Commune.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée**

Les villages sont reliés par des voies rapides et peu sûres pour les usagers non motorisés, ce qui limite les possibilités de communication et de mobilité et constitue un frein à la socialisation.

L'absence (notamment le long de grandes routes) ou le mauvais état des trottoirs freinent le déplacement doux. Les abords de certains lieux publics ne sont pas toujours prévus pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

Ce projet sera bénéfique pour la population active en reliant les différents villages aux pôles d'activités et de transports en commun. Le projet présente des avantages collatéraux pour toutes les tranches d'âge qui pourront en profiter aussi.

La Commune de Fernelmont propose aux citoyens une prime pour les vélos électriques. En ce sens, des aménagements pour favoriser les déplacements vélos doivent être réalisés. De nombreux chemins et sentiers existent déjà pour garantir la mobilité douce. La liaison principale Forville – Franc-Waret constitue toutefois la colonne vertébrale du réseau et est donc primordiale pour favoriser cette mobilité au sein de la commune. Il s'agit d'une voie douce traversante.

La liaison permettra également de rejoindre l'arrêt de bus situé à l'entrée du parc d'activités et desservi par la ligne Express 84 Namur-Waremme. Les arrêts de bus situés à Noville-les-Bois et à Forville pourront également être rejoints afin d'emprunter les lignes 19 (Andenne-Forville), 816 (Namur-Meeffe) et 821 (Namur-Eghezée). Le projet devrait donc favoriser l'intermodalité.

Par ailleurs, ce projet permet aussi de découvrir la commune et d'y apprécier son cadre de vie.

Le diagnostic participatif et le document reprenant les caractéristiques socio-économiques de la commune ainsi que le PCM ont démontré qu'il manquait des cheminements praticables et sécurisés pour les modes de déplacements doux.

Enfin, le Plan Communal de Mobilité prévoit ses actions dans l'esprit d'une sécurisation des voiries, d'une augmentation de mobilité douce… A cette fin, les infrastructures sécurisées nécessaires doivent être prévues.

- **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs**

Les effets directs attendus sont l'augmentation des trajets en vélo tant pour le quotidien que pour les loisirs et une meilleure connexion entre les villages.

Les effets multiplicateurs attendus sont la réduction des trajets en voiture, une fréquentation accrue des services et commerces de proximité présents dans les villages, la valorisation touristique des points d'intérêts et l'amélioration du cadre de vie.

Les liens avec d'autres fiches-projets, politiques et actions développées au niveau communal sont :

<u>Un lien avec les fiches « mobilité » « et « sécurité » :</u>

- *Fiche projet 2.13 : Concrétisation des mesures et infrastructures de sécurisation et de signalisation issues du plan*
- *Fiche projet 3.13 : Recherche et mise en œuvre de solutions aux problèmes de déplacements vers certains lieux publics*
- *Fiche projet 3.18: Création d'un maillage de mobilité douce intra et inter-villages*

<u>Un lien avec des infrastructures, réalisées dans le cadre de l'ODR, qui seront à proximité de cette liaison et seront dès lors accessibles à pied ou à vélo en toute sécurité :</u>

- *FP 1.1. : Création d'une maison multiservices à Noville les Bois*
- *FP 1.2. : Rénovation du bâtiment communal situé rue Mahy en deux logements intergénérationnels ainsi qu'aménagement des abords*
- *FP 3.20. : Construction d'une maison rurale polyvalente*

- **Raisons de l'activation de la fiche**

Cette fiche est activée maintenant car elle est prioritaire pour la Commune et la CLDR qui souhaitent favoriser une mobilité alternative à la voiture individuelle. Cette liaison est la principale au sein du réseau de mobilité active mis en place au niveau communal (voir carte en annexe 1). Une partie a déjà été aménagée pour venir rejoindre cette liaison qui est aujourd'hui le chaînon principal manquant, justifiant l'activation de cette fiche pour déployer et consolider ce réseau.

- **Alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s)**

La liaison a été étudiée pour offrir les itinéraires les plus directs entre les trois villages tout en étant sécurisés et en s'implantant sur (ou le long) des voiries et chemins existants. Il n'existe donc pas d'alternatives au projet répondant à ces mêmes critères. En outre, le franchissement de l'autoroute n'est possible que via le pont de la rue des Combattants.

- **Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques … ?**

Le parcours a été étudié pour réaffecter en grande partie le tracé de l'ancienne voie du Vicinal. Les éléments du projet seront sobres et répondront aux besoins identifiés par la Commune et les citoyens. Il n'y aura pas d'éléments inutiles ou superflus. Une partie de la liaison utilise des voiries existantes tandis que les aménagements séparés sont mis en place là où l'intensité et la vitesse du trafic automobile le nécessite pour que les piétons et cyclistes puissent circuler en toute sécurité.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- *Encourager, dans les villages et dans les parcs d'activités, les filières locales courtes, les services de proximité et les activités économiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie rural.*
- *Améliorer la sécurité des déplacements et développer la mobilité douce.*
- *Mettre en valeur le potentiel touristique existant.*
- *Favoriser le lien social, les contacts intergénérationnels, les rencontres et l'intégration des nouveaux habitants dans l'entité fernelmontoise.*
- *Développer l'énergie durable (Soutenir le développement d'énergies alternatives et promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie).*
- *Développer, professionnaliser et coordonner l'offre de services pour l'enfance et la petite enfance.*

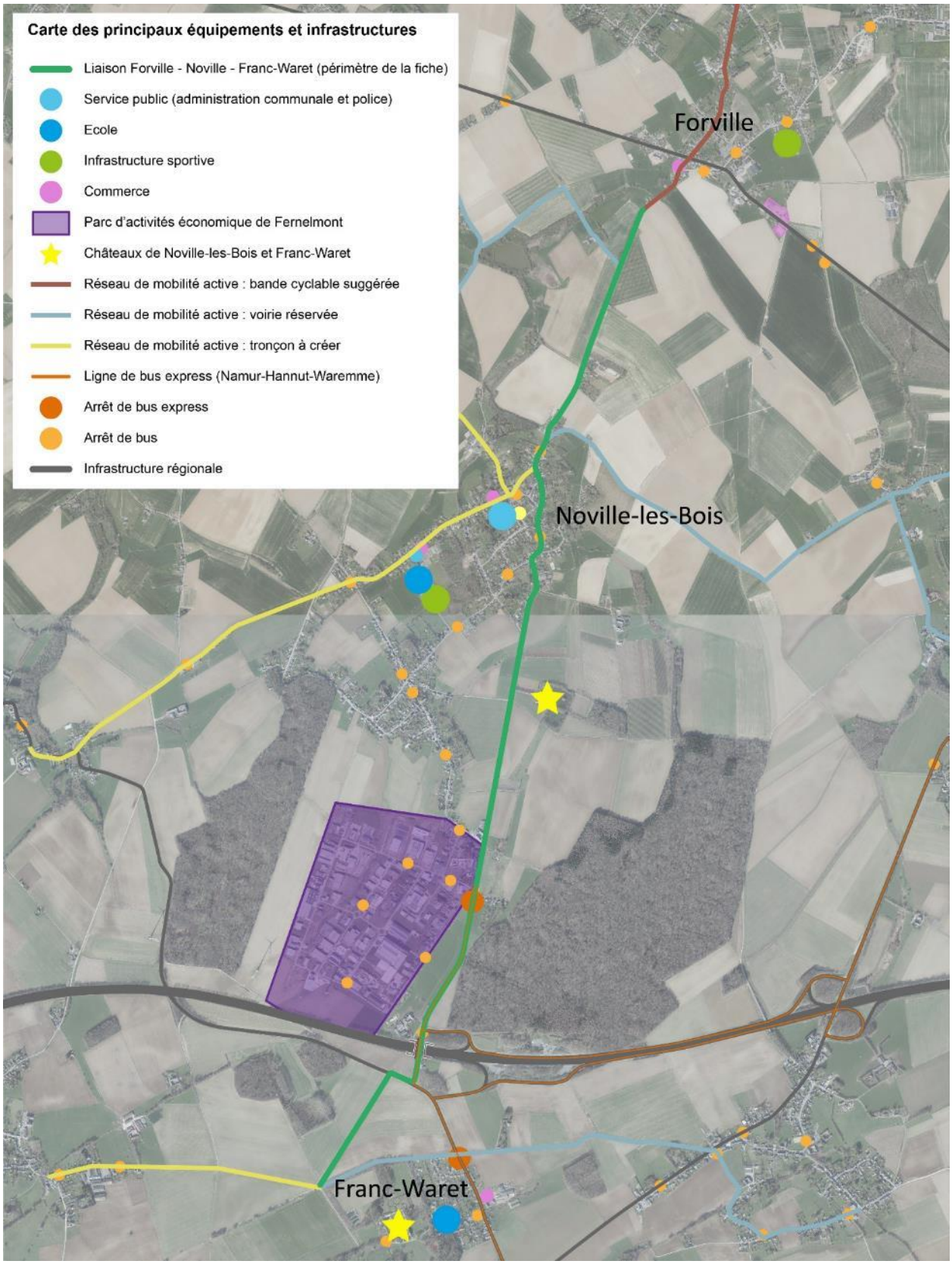
4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Environnement	Social	Economique
Encourage le transfert modal vers des modes de déplacement alternatifs. Participe à une diminution de la pollution et des nuisances sonores liées au trafic automobile. Accentue l'amélioration de la qualité de l'air au niveau	Facilite et encourage les échanges sociaux et intergénérationnels dans un nouveau cadre. Permet la coexistence des usagers différents (cyclistes, piétons, PMR, cavaliers, etc.) tout en améliorant la sécurité.	Incite à l'utilisation quotidienne des modes doux comme moyen de déplacement vers le PAE et les services et commerces à proximité de la liaison. Favorise le tourisme local durable ainsi que l'attractivité du territoire

local, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.		communal pour les touristes : passage devant le château de Noville-les-Bois et proximité du château de Franc-Waret.

5. LOCALISATION ET STATUT

A. Localisation au sein de la commune, adresse, situation et statut de propriété



Carte des principaux équipements et infrastructures

La liaison se situe dans la commune de Fernelmont et plus spécifiquement dans les villages de Forville, Noville-les-Bois et Franc-Waret. Du nord au sud, les voiries concernées sont l'avenue de la Libération, la rue Massart, la rue des Combattants, la N942 et le chemin Vicinal N°2.

Le projet s'implante sur certaines parcelles privées, nécessitant une acquisition par la Commune. Certaines ont été réalisées, d'autres sont en cours de négociation. Les parcelles concernées sont :

Noms de rue	**Numéros de parcelle**	**Superficies**
Avenue de la Libération à Forville : **A acquérir**	Parcelle précadastrée Section B n° 287p	51 ca
	Parcelle précadastrée Section B n° 287r	8 ares 56 ca
	Parcelle précadastrée Section B n° 349c	12 ares 59 ca
	Parcelle précadastrée Section B n° 349b	72 ca
Rue Massart à NOVILLE LES BOIS : **cession intervenue le 20/05/2022**	Parcelles précadastrées Section A n° 497b, 497d, 497g, 497h, 497m et 497n sont devenues propriété de la Commune suite à l'acte de cession signé le 20/05/2022	1 are 45
Rue de Harzée à Cortil-Wodon : **A acquérir**	Parcelle précadastrée Section A n° 736a Parcelle précadastrée Section A n° 736c Parcelle cadastrée Section A n° 272/02	14 ares 18 ca 17 ca 60 ca
Rue des Combattants à NOVILLE LES BOIS : **pas de parcelles à acquérir mais baux à ferme à résilier**		

L'ensemble de la liaison prend place sur le réseau communal à l'exception du court tronçon le long de la N942 (et sa traversée) et du passage sur le pont enjambant l'autoroute E42 (chacune infrastructure régionale).

Pour ce qui concerne le passage de la liaison avant et après le pont, le SPW-MI propose de passer une convention pour mise à disposition du domaine public à titre gratuit sous réserve de l'entretien des nouveaux équipements.

B. Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique…)

La liaison a pour objectif de relier entre eux trois villages importants de la commune ainsi que le parc d'activités économiques de Fernelmont (voir carte ci-dessus). Elle offrira une meilleure sécurisation des déplacements pour les cyclistes et piétons et, par conséquent, une meilleure accessibilité à toutes les catégories de personne, ce qui favorisera une meilleure intégration sociale pour tous les citoyens. Les différentes fonctions (services, commerces, entreprises, château, etc.) situées le long du parcours bénéficieront de ce nouvel itinéraire, qui offrira aux citoyens une alternative aux déplacements automobiles.

C. Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine…)

Au niveau du plan de secteur (voir carte en annexe), la liaison traverse ou longe différentes affectations (principalement zone d'habitat à caractère rural et zone agricole mais également zone naturelle, zone de parc et zone d'activité économique industrielle). Elle traverse également un périmètre d'intérêt paysager (au niveau du PAE et du bois).

Le projet n'est pas concerné par un outil communal de planification, ni par d'autres contraintes urbanistiques et réglementaires particulières, hormis celles du Code la Route.

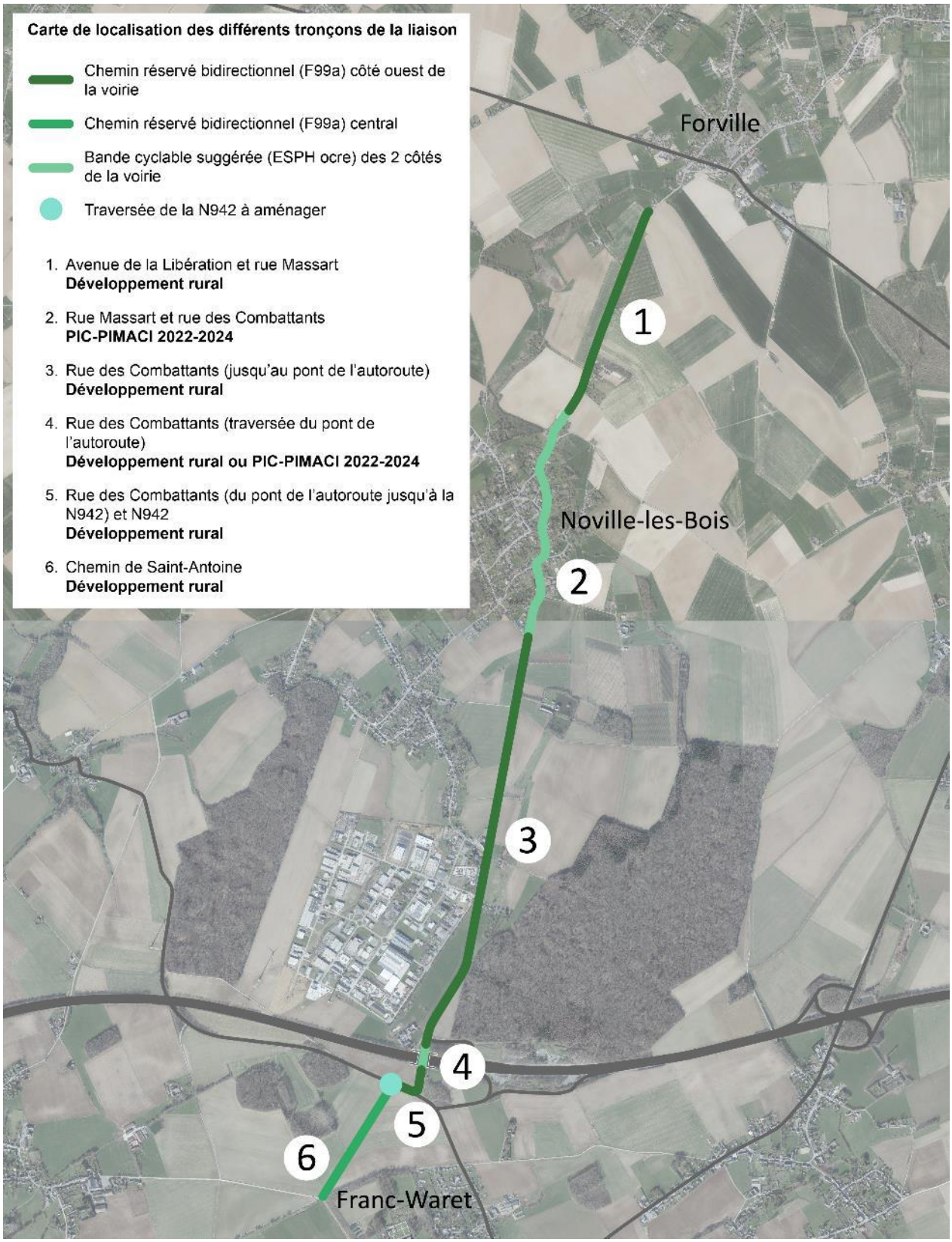
D. Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, …)

La liaison s'inscrit sur et le long de voiries et chemins existants et n'est pas concernée par des contraintes naturelles particulières. Elle est seulement traversée par des zones d'aléa d'inondation faible et des axes de ruissellement.

E. Présentation du périmètre d'intervention

Différents tronçons spécifiques composent l'ensemble de la liaison, sur base du type d'aménagement et des caractéristiques du lieu (voir point 1 et carte ci-dessous). Ils sont repris dans le tableau ci-dessous.

N°	Rues	Type d'aménagement	Source de financement
1	Avenue de la Libération et rue Massart	Chemin réservé bidirectionnel (F99a) côté ouest de la voirie	Développement rural
2	Rue Massart et rue des Combattants	Bande cyclable suggérée (ESPH ocre) des 2 côtés de la voirie	PIC-PIMACI 2022-2024
3	Rue des Combattants (jusqu'au pont de l'autoroute)	Chemin réservé bidirectionnel (F99a) côté ouest de la voirie	Développement rural
4	Rue des Combattants (traversée du pont de l'autoroute)	Bande cyclable suggérée (ESPH ocre)	Développement rural
5	Rue des Combattants (du pont de l'autoroute jusqu'à la N942) et N942	Chemin réservé bidirectionnel (F99a) côté ouest et nord de la voirie + traversée de la N942	Développement rural
6	Chemin Vicinal N°2	Chemin réservé bidirectionnel (F99a)	Développement rural



6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Fernelmont

Partenaire(s) : SPW-MI, TEC

Sources de financement : SPW ARNE – Direction du Développement Rural, SPW-MI

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le projet est considéré comme prioritaire pour la Commune et dans la priorisation par la CLDR. Pour rappel, la liaison viendra compléter un réseau plus large existant et une partie (la traversée de Noville-les-Bois) est déjà inscrite dans le plan d'investissement communal PIC-PIMACI 2022-2024.

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Elaboration du Plan communal de mobilité (approuvé en 2018)
- Négociations en cours avec les propriétaires concernés par le passage de la liaison (achat)

Programme des travaux

La liaison sera principalement matérialisée par un aménagement séparé de la voirie (chemin réservé bidirectionnel F99a) d'une largeur de 4m avec une bande tampon d'un mètre le long de la voirie. Le revêtement sera continu, induré et adhérent tandis que de la végétation pourra être plantée (haies, arbres hautes tiges) là où les emprises sont suffisantes.

Concernant la traversée de Noville-les-Bois et du pont de l'autoroute, une bande cyclable suggérée de couleur ocre sera réalisée avec un marquage ESPH (enduit superficiel haute performance) appliqué directement sur la voirie.

Des aménagements de sécurisation seront réalisés pour assurer la transition entre les chemins réservés et les BCS ainsi qu'une signalisation adéquate. L'éclairage sera également adapté si nécessaire.

Planification : descriptif de la mise en œuvre et phasage

Il n'y a qu'une seule phase pour ce projet.

Démarches administratives à réaliser

- Démarches pour obtenir les accords de subvention (DR).
- Obtention d'une convention avec le SPW-MI pour mise à disposition du domaine public à titre gratuit sous réserve de l'entretien des nouveaux équipements.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Élaboration de l'avant-projet et présentation aux habitants et à la CLDR.
- Validation du Collège communal.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaires) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Réception des travaux.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Mettre en place une signalétique adaptée.
- Communiquer régulièrement sur le projet et de manière adéquate (bulletin communal, réseaux sociaux, toutes boîtes…) vers les publics cibles.
- Entretenir régulièrement le réseau et particulièrement les tronçons plus ombragés, soumis à l'humidité, à la chute des feuilles, au passage du charroi agricole, etc.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Projet de catégorie : catégorie 1 – subventionnement lié à la mobilité douce.

Pistes de financement :

Source	Taux
Développement rural	80% avec un subside maximum de 680.000 €
SPW-MI 6	Plan d'investissement communal PIC/PIMACI 2022-2024 (60%) → Tronçon N°2 – traversée de Noville-Les-Bois
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Quantité	Prix unit. en € HTVA	Prix total	Sources de financement		
				Développement rural	SPW-MI	Commune
Catégorie 1 : Mobilité douce						
Aménagement mode doux en site propre	18.728m²	110€/m²	2.060.080€	80% (plafond de 680.000€)	PIC/PIMACI 2022-2024 (60%) - Tronçon N°2	Solde non subventionné
BCS Tronçon 2 - Noville-Les-Bois	2.600m²	70€/m²	182.000€			
Sous-total HTVA			2.242.080€			
Frais d'étude (10%)			224.208€			
TOTAL HTVA			**2.466.288€**			
TOTAL TVAC 21%			**2.984.208,48€**	**680.000€**	**109.200€**	**2.195.008.48€**

Projet rémunérateur : Non

9. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

- Indicateurs de réalisation *(Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Réalisation des travaux	1	Commune de Fernelmont + Rapport des travaux PIC-PIMACI

- Indicateurs de résultat *(Quels sont les effets du projet ?)*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)
Nombre d'usagers du réseau	Augmentation de 10 à 15% en 5 ans	Comptage par capteurs/Enquête
Parts modales piétons et cyclistes	Augmentation de 10 à 15% en 5 ans	Enquête sur les déplacements domicile - travail, domicile - maison communale ou domicile - complexe sportif

10. [NOTICE ÉVOLUTIVE] - MESURES EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural,à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Il n'y a pas de risques et contraintes identifiés demandant des mesures d'aménagement. L'ensemble de la liaison traverse des carrefours auxquels une attention sera donnée afin de les sécuriser au mieux pour encourager l'usage de la mobilité active. La sécurisation au niveau de la route régionale N942 et du pont de l'autoroute devra être particulièrement étudiée, en collaboration avec le SPW-MI.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Au vu du standard de confort nécessaire à la création de voies lentes permettant une alternative véritable à l'utilisation de la voiture, le recours à un revêtement imperméable et pérenne est obligatoire. Il en résulte une imperméabilisation d'environ 18.728 m². L'entièreté des eaux de ruissellements sera toutefois infiltrée sur place.

- Eléments quantitatifs généraux du dossier : sans objet

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées : sans objet

Majoritairement à étudier par le futur auteur de projet.

Les profils en travers du projet seront calculés pour permettre et optimiser l'infiltration des eaux dans les abords immédiats de la voie lente en béton (pente de 2,5%). Si certains secteurs présentent un profil en long abrupt, des filets d'eau transversaux pourront être créés afin de séquencer l'infiltration des eaux et maximiser leur infiltration aux abords directs de la voie lente.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le projet est réfléchi pour répondre le plus efficacement possible aux besoins de mobilité entre les trois villages. Le gabarit de la voie lente (4m) est le minimum pour permettre à différents utilisateurs de se croiser sans risque.

Les futurs matériaux seront choisis notamment pour leur caractère local, écologique et durable (ceci pourra être inclus dans le cahier spécial des charges pour la désignation de l'auteur de projet). Dans la mesure du possible, l'utilisation du revêtement sera choisi par la Commune et l'auteur de projet de manière à être le plus stable possible dans le temps et ne nécessitant que peu d'entretien.

Concernant la réalisation des bandes cyclables suggérées, via un marquage au sol ESPH (Enduit Superficiel Haute Performance) ou, si le bord de la voirie doit être refait, en une couche d'asphalte ocre, ces matériaux n'auront pas d'impact sur les ressources naturelles aux alentours.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Les éléments du projet seront sobres et répondront aux besoins identifiés par la Commune et les citoyens. Il n'y aura pas d'éléments inutiles ou superflus. Une partie de la liaison utilise des voiries existantes tandis que les aménagements séparés sont mis en place là où la vitesse du trafic automobile le nécessite pour que les piétons et cyclistes puissent circuler en toute sécurité.

La longueur totale de la liaison est de 5.952 m dont 4.682 m seront aménagés via le Développement rural. Cela donne un coût moyen de 110€ par mètre linéaire de chemin pour l'ensemble de la liaison prévu en DR.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

La mise en œuvre du projet n'a pas d'impact significatif sur la biodiversité, le réseau étant aménagé sur (ou le long) des voiries et chemins existants. Des plantations pourraient éventuellement prendre place le long de ceux-ci. Elles devront tenir compte des contraintes éventuelles du charroi les empruntant (agricole mais également le charroi spécifique au parc d'activités économiques).

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet contribue fortement à l'amélioration de l'accessibilité du territoire pour les modes actifs et particulièrement pour les cyclistes. Cette nouvelle liaison constituera la colonne vertébrale d'un réseau plus large, vers laquelle convergeront d'autres itinéraires provenant des villages voisins. Elle reliera entre eux trois villages importants de la commune ainsi que le parc d'activités économiques de Fernelmont (voir carte ci-dessus).

Elle offrira une meilleure sécurisation des déplacements pour les cyclistes et piétons et, par conséquent, une meilleure accessibilité à toutes les catégories de personne, ce qui favorisera une meilleure intégration sociale pour tous les citoyens. Les différentes fonctions (services, commerces,

entreprises, château, etc.) situées le long du parcours bénéficieront de ce nouvel itinéraire, qui offrira aux citoyens une alternative aux déplacements automobiles.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

La mise en place de ce projet permettra de mieux connecter les villages et les différentes activités qui y sont présentes et doit donc favoriser l'économie locale.

L'intérêt des citoyens pour pouvoir se déplacer à vélo et à pied est d'ailleurs grandissant, que ce soit pour se déplacer de manière non polluante mais aussi pour diminuer les dépenses énergétiques liées à la voiture.

Les matériaux utilisés pour les travaux pourront venir du réemploi, tandis que des entreprises locales pourront être sollicitées pour réaliser les différents travaux.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Du fait de sa localisation en bordure du réseau routier existant, l'impact du projet sur l'environnement sera limité. Les abords des voiries et chemins seront majoritairement laissés en l'état.

Par ailleurs, le projet n'impactera pas le paysage étant donné qu'aucun aménagement ne sera réalisé en hauteur en dehors du placement de la signalétique.

Enfin, en reliant les villages et leurs différents pôles d'activité ainsi que le PAE, le réseau encouragera un recours plus systématique et plus aisé à la mobilité active, choix bénéfique globalement pour l'environnement.

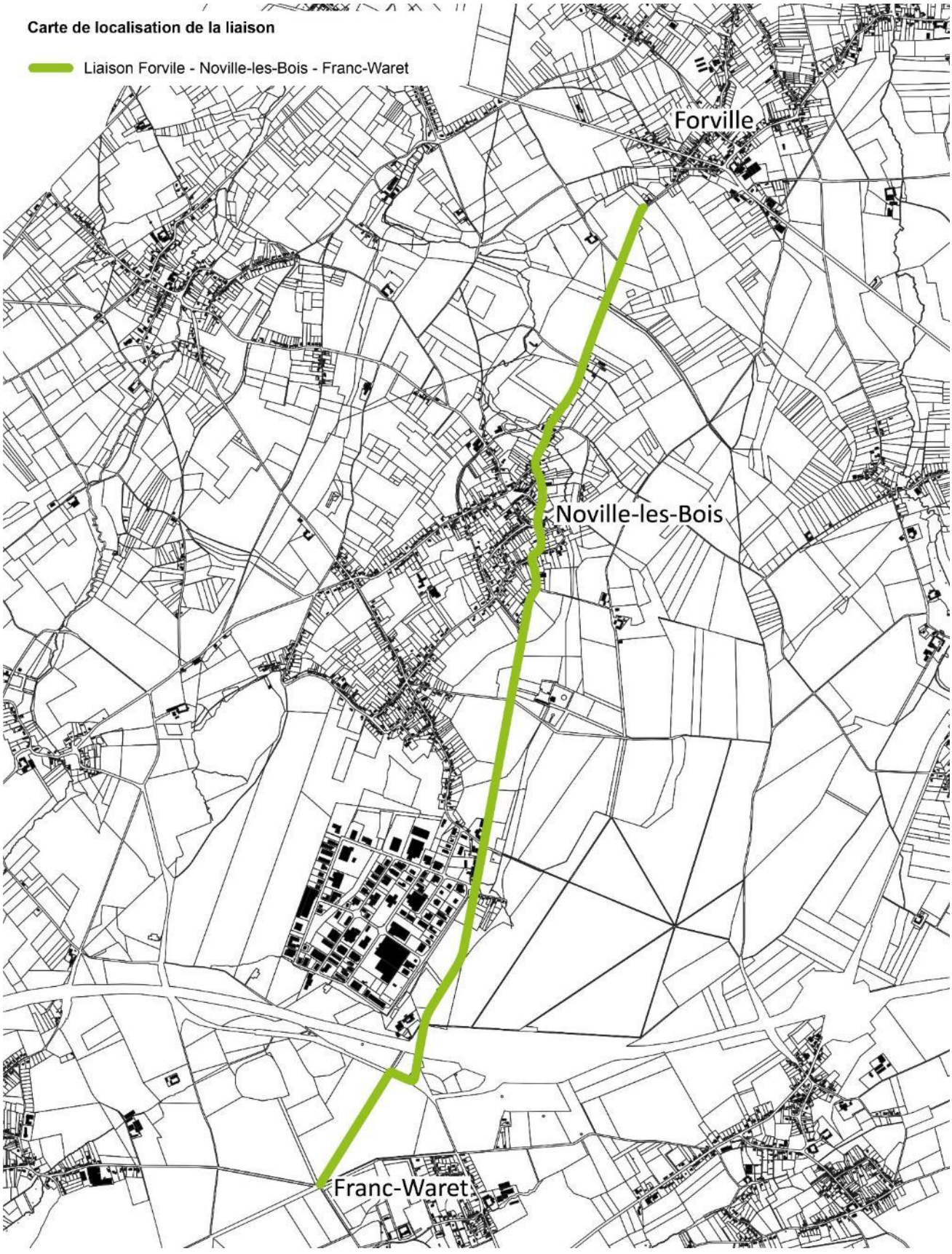
ANNEXES

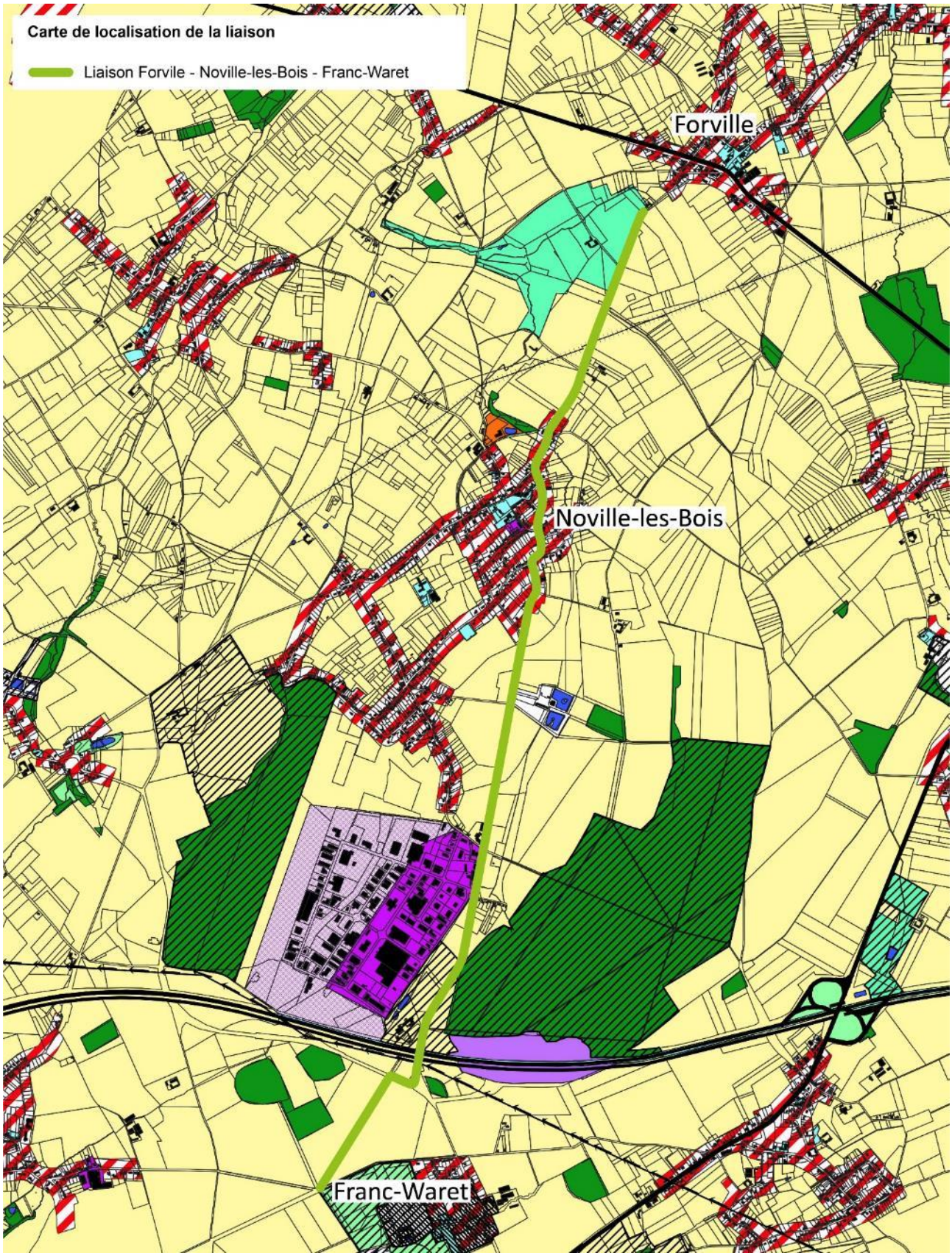
1. Plan de situation




Réseau communal de mobilité active
Axe principal nord-sud
Axes secondaires
Hemptinne
Seron
Hambraine
Forville
Cortil-Wodon
Bierwart
Noville-les-Bois
Tillier
Pontillas
Hingeon
Marchovelette
Franc-Waret

2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur




Carte de localisation de la liaison
Liaison Forvile - Noville-les-Bois - Franc-Waret
Forville
Noville-les-Bois
Franc-Waret

Havelange, le 29 septembre 2023

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 26 septembre2023

Présents :
Anne PARADIS, Vincent DETHIER, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, Tommy PERMIGANAUX, Maryse HENEFFE, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Mme CARLIER d'ODEIGNE, Michel RODEMBOURG, Etienne PIETTE, Laurence GRANVILLE, Lucie BURETTE, Quentin PURNODE, Aurélien NOEL, Marc BAUDOIN, Jean-Michel ROSTENNE,
Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR, Odile HUBERMONT

Excusés :
Selim HAKHIM, Mélanie HARZE, Julien LEMAIRE, Vincent MATHIEU, Dimitri SIMONS, Sylvie TROUSSART-KINET, André THOMAS, Jean DELCOURT

Absents et non-excusés :
Christelle PLOMTEUX, Nicolas HUBERTY, Nicolas KATCHYNSKY, Roger PENNING, LOUIS HOUBOTTE, Benjamin VERMAUT, Xavier STASSART, Julie NELISSE, Emile ROELEN, Stéphane VIROUX, Cannelle CHARLET, Anne-Marie PETERS,

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 avril 2023

Le compte-rendu est approuvé sans remarque. Il peut dès à présent figurer sur le site ODR.

2. Composition de la CLDR

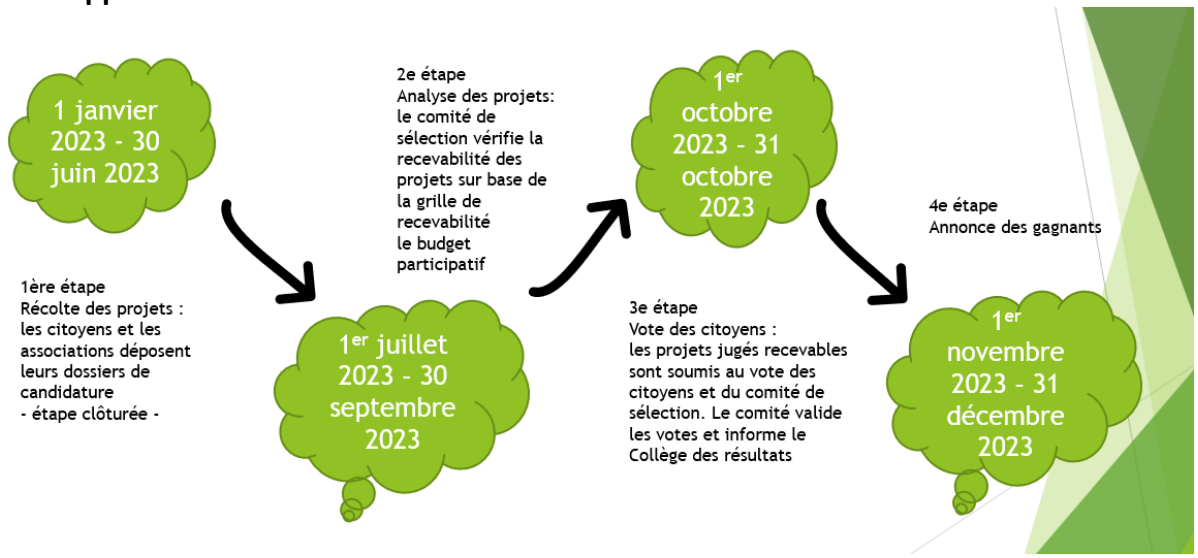
La CLDR accueille Madame Carlier d'Odeigne qui représente Marchovelette. Les membres sont informés de la démission de Madame Pascale Marlier qui représentait le secteur social.

Proposition de nouveau membre pour la remplacer: Madame Stéphanie Marchal sur base de la réserve de candidatures. Celle-ci est acceptée. C. Cassart prendra contact avec elle et l'invitera à la prochaine réunion.

Pour rappel, les nouveaux membres ont un statut d'invités tant que leur candidature n'est pas approuvée par le Conseil communal. Cela se fait en fin d'année en même temps que l'approbation du rapport annuel de la CLDR.

3. Budget participatif : sélection des dossiers recevables

3.1. Rappel du déroulement :



Nous en sommes actuellement à l'étape 2.

Il n'y aura pas de vote des citoyens car le budget total (60.000€) n'est pas dépassé par les projets remis (38.663€) (Voir règlement, qui a été entériné par la CLDR et le conseil communal.)

Une bonne communication autour des résultats de ce budget participatif sera organisée, comme le suggère la CLDR, et ce d'autant plus qu'il n'y aura pas de vote pour faire connaître le budget participatif et les projets.

3.2. Projets validés par la CLDR sur base de la grille de critères

Les 5 projets introduits sont jugés recevables par la CLDR, ayant obtenu un « oui » à tous les critères de recevabilité de la grille.

- **BBQ, pétanque et balançoire sur un espace convivial à Seron (6000 €)**



Création d'un espace récréatif déjà aménagé, un terrain de pétanque, une balançoire et un espace BBQ afin de renforcer les relations de voisinage déjà favorablement établies.

Sur l'ilot au croisement de la rue Baty Marchal et de la ruelle Saule Bastrée à Seron.

Budget demandé : 6000€

Décaissement et empierrement couche de finition	3900 €
BBQ	600 €
Balançoire double	1500 €

Avis de la CLDR : **PROJET ADMISSIBLE**

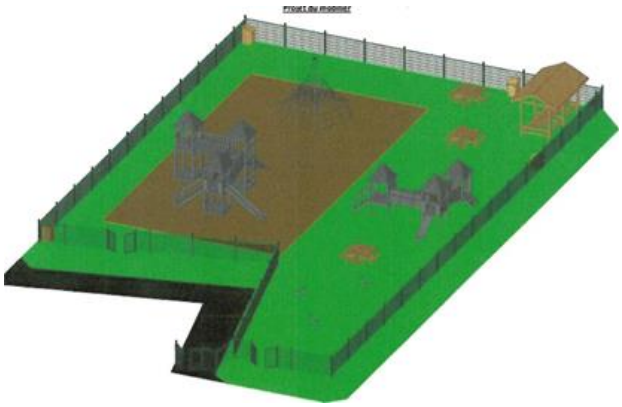
Attention car c'est une zone inondable.

Le prix du barbecue semble peu cher, l'échevin précise que les ouvriers communaux effectueront eux-mêmes les travaux, que le barbecue sera construit « en dur » et que la main-d'œuvre des ouvriers ne rentre pas en compte dans les budgets participatifs. Avec ces précisions, le prix semble correct.

Même remarque pour la balançoire. Le service technique estime que le prix est normal. Comme il ne s'agit pas d'une école, des copeaux pourront être installés sous la balançoire, ce qui réduit le cout de son installation.

En réponse à un membre qui s'interroge sur la procédure en cas de dépassement des prix par rapport au budget, C. Cassart explique que, comme c'est la Commune qui porte le projet pour le groupe de citoyens, elle s'arrangera pour ne pas dépasser l'enveloppe.

- **Aire de convivialité à Hingeon (7997 €)**



Un terrain communal attaché à l'école d'Hingeon est disponible pour implanter une aire de jeux ainsi que du mobilier urbain permettant aux accompagnants de s'installer et de passer un moment en famille ou entre amis. Ce terrain donne sur la Grand route et sera donc visible et accessible facilement par les 8000 véhicules qui passent quotidiennement. ***Le présent dossier concerne uniquement la partie convivialité.*** *La partie aire de jeux a été introduite dans le cadre du budget participatif de la Province de Namur. Durant les horaires d'école la plaine est réservée aux élèves et une fois l'école terminée l'accès au public est ouvert, par un système de barrières empêchant l'accès aux bâtiments scolaires.*

A l'arrière du réfectoire de l'école d'Hingeon, sur la partie actuellement enherbée.

Budget demandé : 7997€

3 tables pique-nique carrées	2400 €
P4 poubelles carrées	1568 €
Kiosque pique-nique double	3576.15 €

Avis de la CLDR : **PROJET ADMISSIBLE**

Précision : Le collège attirera l'attention des porteurs de projet sur le fait de ne pas mettre de mobilier au milieu de la pelouse afin de pouvoir encore l'exploiter (chapiteau, etc.)

Après aménagement, ce sera la commune qui sera en charge de l'entretien.

La commune se penche actuellement sur la possibilité de créer une entrée par le parking de la friterie pour désengorger la rue en heure de pointe. C'est encore un projet car cette entrée passerait sur un terrain privé et qu'il faut l'accord du propriétaire. Ce projet émane d'une étude de mobilité que les élèves ont réalisée eux-mêmes.

- **Balades contées et méditatives pour tous (9964€)**



Créer une balade contée et méditative sur le parcours pédestre de 5 km mis en place par la commune autour des tumulis de Seron. Les promeneurs pourront choisir via une borne de départ entre trois histoires : une à destination d'un marcheur seul, une pour un couple et une pour une famille.

Chaque histoire sera composée de 6 capsules audio de 5 minutes et accessible gratuitement via des QR codes disposés le long du parcours. Chaque histoire sera proposée en Français et en Néerlandais.

Nos aventures introduiront de manière ludique et passionnante la méditation en pleine conscience à un large type de public.

Budget demandé : 9964€

Budget	**Prix**
Mise en place et développement de la plateforme informatique	0 €
Location 2 jours studio enregistrement	750€
Enregistrement acteur voix VF	600€
Enregistrement acteur voix NL	600€
Mixage son	720€
Rédaction des méditations et de la balade contée	1 500€
Traduction des textes en NL	700€
Panneau de départ : 250 x 225 cm, panneau + sticker imprimé	910€
Installation du panneau + béton	484€
Illustrations et création univers graphique	1 500€
Impression des QR Code A5 + remplacement	300€

Installation sur site des QR code	0€
Gestion des réseau sociaux	0€
Présentation du projet dans les offices du tourisme	0€
Création d'un flyer pour les offices du tourisme	400€
Impression de 1000 Flyer Din A5	100€
Prolongation serveur web HAVD (2025 -> 2030)	300€
Entretien jusque 2030 (réparation - remplacement borne)	1 100€

Avis de la CLDR : **PROJET ADMISSIBLE**

L'auteur est le même que celui de « Histoires à vivre et découvrir » à Franc-Waret, ce sont des parcours qui fonctionnent bien et attirent des touristes. La CLDR trouve le projet très abouti et « sympa »

Au niveau du budget, le mot « entretien » doit être remplacé par « remplacement » (il s'agit d'avoir une réserve de matériel au cas où celui-ci soit abimé d'ici 2030)

- **Tente de réception de 8X16m pour Hingeon et autres villages (4782 €)**



Le comité d'animation d'Hingeon, association de faits créée en 2011, a pour essence de dynamiser la vie de village & d'amener les citoyens à se rencontrer et à échanger lors d'événements destinés à des publics de tous âges. Il nous apparait fondamental de créer du lien social entre les villageois et ce besoin d'interaction et de communion intergénérationnel est devenu encore plus évident depuis le COVID en 2020. Dans cette optique, nous proposons depuis une dizaine d'années différentes activités comme un concert pop/rock en plein air, un quiz musical et un circuit 3 heures vélo au cœur du village, un cortège avec le passage de Saint-Nicolas pour nos plus jeunes et plus récemment un grand feu. Ces initiatives associatives permettent de réunir Hingeonnais et Fernelmontois de toutes générations, dans un esprit convivial.

Notre projet vise l'achat d'une tonnelle de réception modulaire, permettant l'accueil d'un plus grand nombre de concitoyens tors de nos événements.

Budget demandé : Le coût de la tonnelle de 4782 € en mai 2023

Avis de la CLDR : **PROJET ADMISSIBLE avec quelques points d'attention cités ci-dessous**

Attention, le prix sera sans doute à actualiser car l'estimation date de mai 2023. De plus, il s'agit d'un prix que les porteurs de projet ont trouvé sur internet, mais la commune est tenue à faire un appel d'offre (qu'elle fera sur base des dimensions demandées). Il va leur être proposé d'augmenter leur budget.

Réflexion de fond (valable pour toutes les demande de type matérielle) : Il y a souvent des demandes de villages différents pour le même type de matériel, la commune ne pourrait-elle pas acheter elle-même ce matériel et le mettre en prêt/location ?
Réponse de la commune : Non, ce n'est pas envisageable par manque de personnel pour s'en occuper et par manque d'espace de stockage. Mais une plateforme associative est en train d'être mise en place et un des projets est de faire un recensement de tout le matériel à disposition afin de pouvoir se le prêter entre eux. La CLDR estime en effet qu'il serait utile d'avoir un inventaire de tout le matériel des associations qui est mutualisable.

Il serait bon d'envisager de signer une convention entre la commune et les porteurs de projet avec un règlement d'utilisation (condition de prêt, de stockage, etc.). Il y sera rappelé que la tonnelle (et plus généralement, le matériel obtenu grâce au budget participatif) restera une propriété de la commune et est mise à disposition de particuliers pour l'intérêt général.

Proposition est faite d'ajouter au budget l'achat d'une remorque qui permettrait de stocker la tonnelle dans les meilleures conditions. Mais il faut prendre contact avec le comité d'animation d'Hingeon afin de savoir quel lieu de stockage était prévu et s'il est adapté pour une remorque.

- **Matériel pour les animations du comité des fêtes de Forville (9920 €)**



Observant le manque d'activités propres au village depuis un certain nombre d'années, constat renforcé pendant la période COVID, le comité des fêtes de Forville a été créé début 2022. Le comité du village a pour objet l'amélioration du cadre de vie, la promotion, l'animation, et la valorisation du village. Plus précisément, le comité souhaite créer une dynamique de village par l'organisation d'évènements. Pour ses débuts, le comité organise 5 évènements à l'année : apéro d'hiver, fête du printemps, fête d'été, Saint Nicolas des enfants et distribution de cougnoux (Noël) à destination des aînés. Ces activités couvrent toutes les générations de citoyens et incluent une série d'animations pour les intérêts de tous :

- *Promenades balisées visant à mettre en avant le patrimoine local et les acteurs (commerçants, artistes) du village ;*
- *Animations pour enfants : grimages, châteaux gonflables, animations « guides », lecture de contes pour enfants, ...*
- *Organisations de concerts et de guinguettes.*

Toutes ces animations sont gratuites. Chaque évènement rassemble plusieurs centaines de personnes (>IOOO personnes pour AL Forvillette).

Budget demandé : 9920€

INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Jeux en bois pour animation d'enfants			500€
Tables et bancs	17	/- 200€	3400€
Château gonflable	1	/- 2500€	2500€
Tonnelle 12x6 + housse de transport	1	2180€€	2180€
Tonnelle 3X6 + housse de transport	1	1340€	1340€

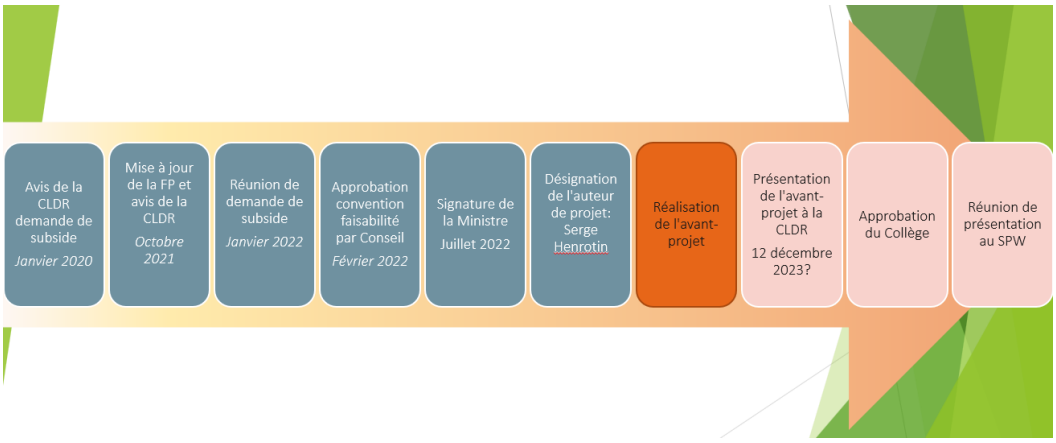
Avis de la CLDR : **PROJET ADMISSIBLE avec les mêmes remarques que le projet de tonnelle du comité d'animation d'Hingeon (voir ci-dessus)**

4. Information sur les projets subsidiés par le développement rural (logements rue Mahy, Maison rurale polyvalente et liaison lente)

4.1. Logements rue Mahy



Avancement du projet : une rencontre avec Serge Henrotin (auteur de projet) est prévue fin septembre et un avant-projet devrait pouvoir être présenté à la prochaine réunion de la CLDR.



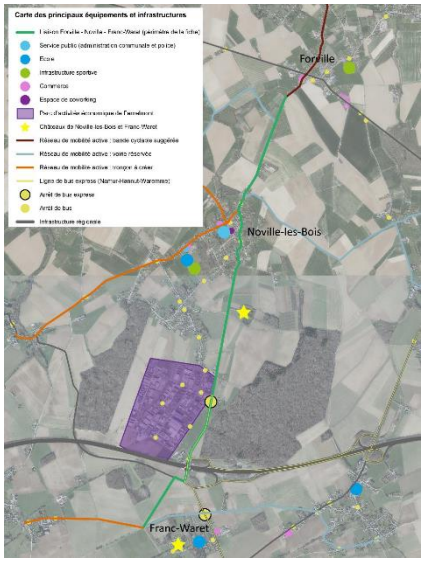
4.2. Maison rurale polyvalente de Noville-les-Bois.



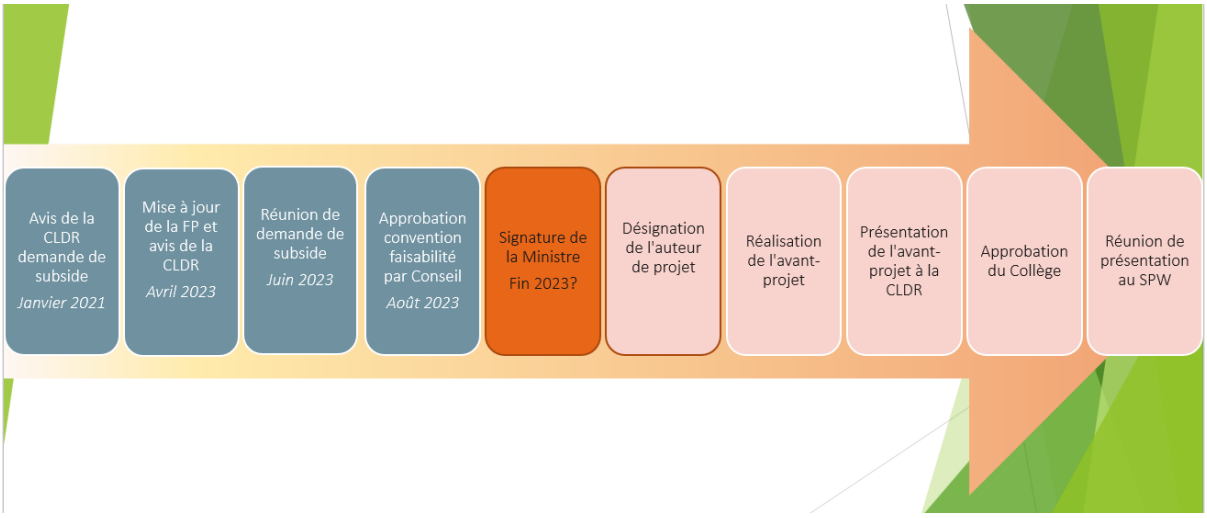
Avancement du projet : Le cahier des charges pour désigner un auteur de projet devrait être approuvé lors du prochain conseil communalen octobre. L'auteur devrait être désigné pour la fin de l'année.



4.3. Liaison lente



Avancement du projet : La Commune espère une signature de la ministre Tellier en octobre 2023. Si ça ne passe pas, il y aura encore la session de mars 2024. Sinon, il faudra attendre après les élections.



5. Information sur les travaux à l'école de Marchovelette



Création d'un nouveau réfectoire/salle de village et de deux nouvelles classes. L'ancien réfectoire est rénové pour être transformé en 2 classes supplémentaires.

Le chantier est au stade des « techniques spéciales » et de l'électricité.

6. Information sur les mesures prises contre les inondations



3 sites prioritaires ont été identifiés dans la commune pour lutter contre les inondations : Pontillas, Hemptinne et Marchovelette. Une étude hydrologique, qui va commencer prochainement, va permettre de préciser les mesures à prendre et aidera la Commune dans leur mise en oeuvre.

A Pontillas, en collaboration avec les services du SPW, de la province et avec le contrat de rivière, des mesures ont déjà été prises (fascines, canalisations, pertuis, annexes hydrauliques, changements de pratiques d'entretien) D'autres mesures complémentaires pourraient être prises suite à l'étude.

A Hemptinne, différentes mesures ont été prises en aval, au niveau de la place et sur la digue.

A Marchovelette, une zone d'immersion temporaire pourrait être créée, mais il y a des soucis avec un collecteur d'eau de VIVAQUA. La ville de Namur pourrait également être impliquée dans le projet.

Une communication spécifique a été faite aux habitants directement concernés, ceux qui sont à risque d'inondation. Des communications plus larges sont faites via le bulletin communal.

Des rencontres ont lieu avec les riverains des cours d'eau pour leur expliquer les bonnes pratiques dans la gestion des cours d'eau.

La sensibilisation semble porter ses fruits vu la diminution du nombre d'infractions.

Avis de la CLDR
La communication vers le citoyen, même s'il n'est pas directement concerné par les inondations, est importante. En plus des articles dans le bulletin communal, il serait peut-être utile de placer un panneau avec quelques explications sur les sites (ce qui a été fait et pourquoi).

7. Eclairage public : information sur la décision du Collège

En 2022, suite à la crise énergétique, économique et environnementale, ORES a proposé à ses communes associées d'éteindre l'éclairage public communal du 1er novembre au 31 mars, entre minuit et 5h du matin.

Au mois d'avril 2023, ORES a proposé à ses communes associées 3 options d'allumage de l'éclairage public. La commune avait choisi de maintenir l'extinction générale, notamment suite à un rapport de police ne constatant aucune augmentation des vols, faits de délinquance ou accidents.

A l'été 2023, quand les communes avoisinantes ont rallumé leur éclairage public, il y a eu des dysfonctionnements dans certaines rues et des citoyens (plusieurs dizaines) ont manifesté un sentiment d'insécurité grandissant (vol, visibilité réduite des usagers faibles, etc.). La décision a donc été prise de rallumer l'éclairage public de Fernelmont. Il est a noter que toute la commune est dorénavant équipée de LED, plus économique et avec régulateur d'intensité en fonction de l'heure.

Avis de la CLDR
La CLDR regrette qu'une décision si importante ait été prise suite à l'interpellation de quelques citoyens et non en se basant sur les données chiffrées du rapport de police. La CLDR constate que la Commune n'est plus « étoilée » comme c'était inscrit dans le fiche projet du PCDR.

8. Suivi des groupes de travail « Biodiversité », « santé » et « patrimoine »

8.1. Biodiversité

7 fiches projets ont été introduites en mai 2023 et sont en attente d'accord de la Région Wallonne.

- **Distribution d'arbres lors de la journée de l'arbre 2024**
  Arbres d'essences indigènes + 2 animations grand public lors de cette journée

- **Plantation d'une prairie fleurie, d'une haie double rang et d'un verger didactique de variétés anciennes sur le terrain communal situé rue Georges Cosse**
  Le projet comprend : 14 fruitiers (verger didactique), un pré fleuri, des haies double rang, une signalétique pour indiquer quels arbres sont présents



- **Plantation de haies sur un terrain communal situé à Pontillas**
  Une haie le long de la servitude, entre celle-ci et le centre de la parcelle, en concertation avec l'agriculteur



- **Placement de panneaux didactiques sur les espèces présentes**
  Au jardin de Montigny et au chemin du Wez

- **Organisation d'un cycle de 3 conférences-débat**
  - Samedi 27 avril 2024 : Lors de la bourse aux plantes vivaces, semences florales, potagères et aromatiques. Dans le jardin situé à l'arrière de la Maison communale : Conférence « Jardiner sans pesticides, un jardin au naturel. »

  - Octobre 2024 : Lors de la nuit de l'obscurité : Conférence « Voyage d'immersion nocturne dans la nature ».

- Novembre 2024 : Lors de la distribution d'arbres aux particuliers : Atelier « Comment planter une haie sauvage et nourricière »

- **Formation de l'agent en charge des cimetières à l'aménagement de cimetières et conception paysagère**

Cette formation présente l'évolution morphologique des cimetières au cours des différents siècles afin d'en comprendre le sens et les conséquences à court et moyen terme. Sur base des outils développés par le Décret Funérailles et Sépultures (inventaire, affichage, statistique,), comment développer une gestion végétale dans les cimetières.

A travers l'analyse de divers projets, apprentissage des notions (administratives, légales et paysagères) essentielles à l'élaboration d'un projet d'aménagement (extension de cimetière, parcelle des étoiles, parcelle cinéraire, …)

Lors d'une visite sur le terrain, analyse de la gestion générale d'un cimetière et de la mise en place d'aménagements comprenant la végétalisation.

Via un exercice pratique, élaboration d'un plan de gestion d'un cimetière afin de mettre en conformité avec la législation et répondre aux nouvelles attentes environnementales.

- **Aménagement d'un jardin cinéraire « vert » dans le cimetière de Noville**
  Aire de dispersion surélevée, cavurnes, urnes en pleine terre avec intégration paysagère et espace de recueillement avec bancs

Le subside « BiodiverCité » servira à verduriser ce quartier cinéraire, d'en faire un lieu « vert » accueillant, apaisant et favorable à la biodiversité en y plantant une haie, des arbres et des massifs fleuris indigènes.

8.2. Santé

Fiche 8 du PCDR : « Mise en place d'actions de promotion et de conseils à la santé »

Le Conseil Consultatif de la Santé a été officiellement approuvé par le Conseil Communal. Il est composé de citoyens, de conseillers communaux et de membres des secteurs médicaux, paramédicaux et aides à domicile.

2 actions prioritaires ont été identifiées pour 2023 :
- Un salon des aidants proches fin novembre (conférence et stands)
- Des articles dans les bulletins communaux « conseils santé de la vie courante »

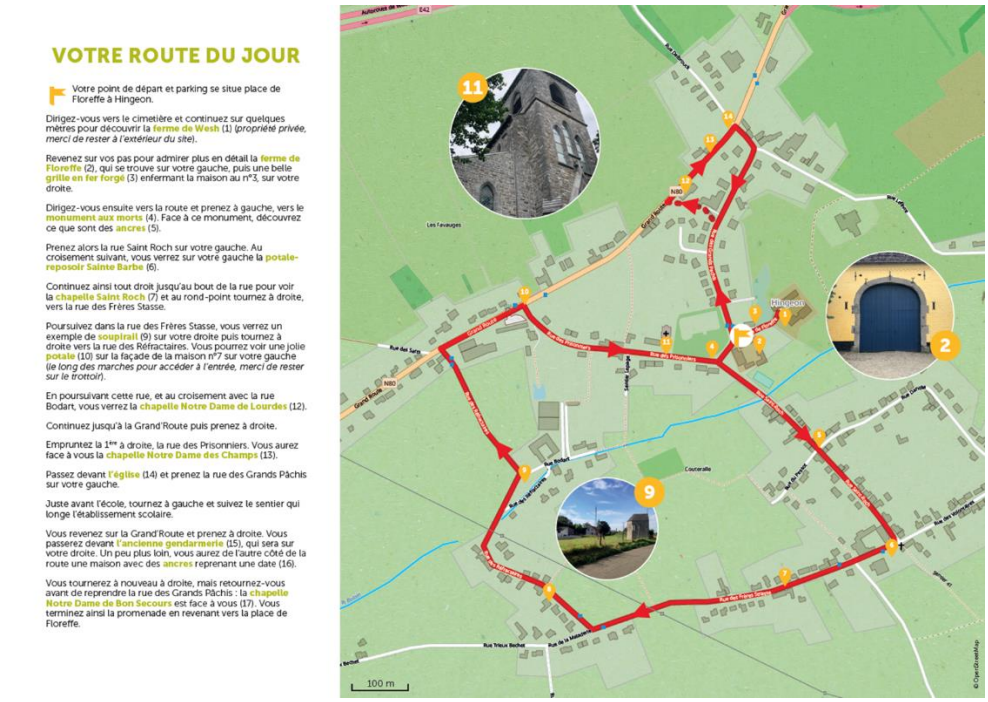
8.3. Patrimoine

Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé dans chaque village de la commune.

Après obtention de l'accord des propriétaires (certains ont refusé), un circuit a été tracé par village. Chaque circuit fera l'objet d'un fascicule et sera mis en ligne sur CIRKWI. 5 sont déjà terminés et les autres sont en bonne voie.

C'est un beau travail de collaboration entre les citoyens, la commune, le GAL et la FRW





Prochaine réunion de la CLDR le 12 décembre

Havelange, le 13 décembre 2023

FERNELMONT – opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 12 décembre 2023

Présents :
Anne PARADIS, Maryse HENEFFE, Xavier STASSART, Georges DUPONT, Marie-Bénédicte LARIDANT, Julie NELISSE, Chantal CARLIER d'ODEIGNE, Michel RODEMBOURG, Selim HAKHIM, Stéphane VIROUX, Laurence GRANVILLE, Vincent MATHIEU, Dimitri SIMONS, Sylvie TROUSSART-KINET, André THOMAS, Quentin PURNODE, Aurélien NOEL, Stéphanie MARCHAL

Administration communale : Clément CASSART
FRW : Anne-Marie DE MOOR

Excusés :
Christelle PLOMTEUX, Vincent DETHIER, Pierre LICOT, Louis LAMBERT, Tommy PERMIGANAUX, Etienne PIETTE, Lucie BURETTE, Julien LEMAIRE, LOUIS HOUBOTTE, Emile ROELEN, Cannelle CHARLET, Anne-Marie PETERS

Absents et non-excusés :
Nicolas HUBERTY, Nicolas KATCHYNSKY, Roger PENNING, Marc BAUDOIN, Jean-Michel ROSTENNE, Mélanie HARZE, Jean DELCOURT

……

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2023

Le compte-rendu est approuvé sans remarque. Il peut dès à présent figurer sur le site ODR.

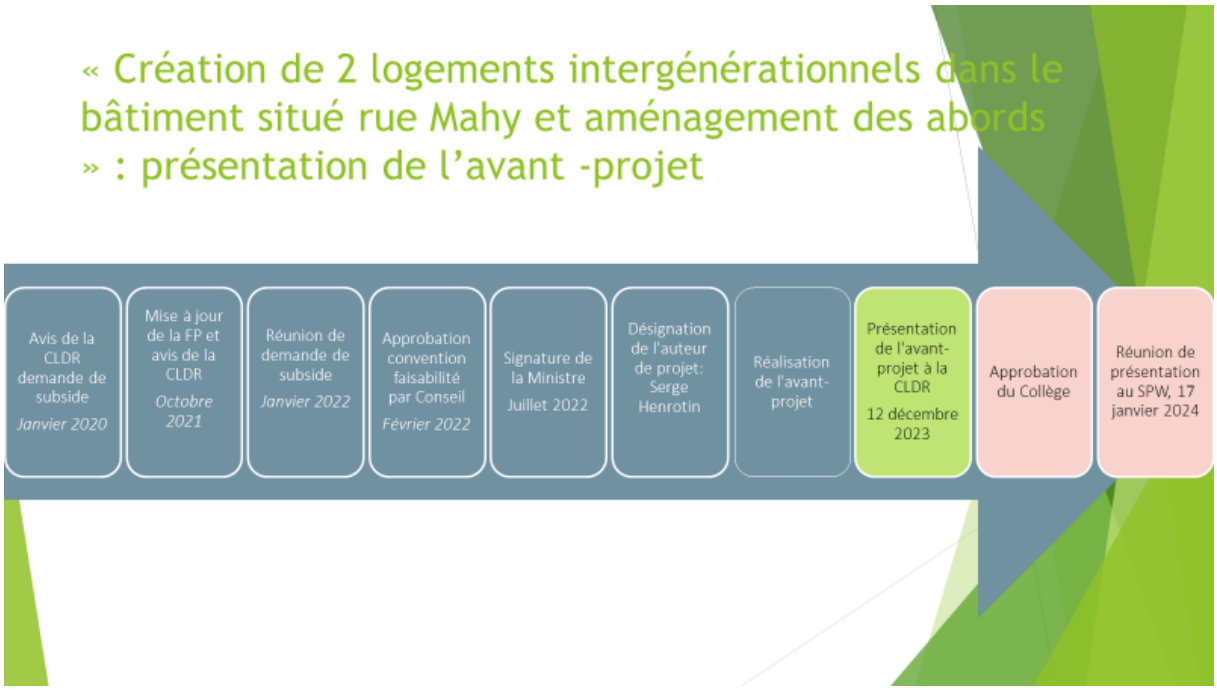
2. Composition de la CLDR

La CLDR accueille Madame Stéphanie Marchal qui représente le secteur social.

La CLDR acte la démission de Benjamin Vermaut (Bierwart). La présidente regardera dans la réserve de recrutement si quelqu'un peut le remplacer. Dans le cas contraire, un appel sera fait via le bulletin communal, les réseaux sociaux et le bouche à oreille.

La CLDR est informée de la volonté de Cannelle Charlet de démissionner (secteur économique). Toutefois cette dernière est d'accord de rester membre, le temps de trouver quelqu'un pour la remplacer. La présidente regardera dans la réserve de recrutement si quelqu'un convient. Sinon, un appel sera lancé via le bulletin communal, les réseaux sociaux et le bouche à oreille.

3. FP « Création de 2 logements intergénérationnels dans le bâtiment situé rue Mahy et aménagement des abords » : présentation par l'auteur de projet de l'avant -projet pour avis de la CLDR





Monsieur Henrotin, architecte désigné par la Commune pour étudier le projet, présente un avant-projet à la CLDR, pour avis. Ensuite le Collège lui signalera les changements à apporter à la proposition et celle-ci sera présentée au SPW pour approbation le 17 janvier. Une fois que la Commune aura reçu l'aval de la Ministre Tellier sur cet avant -projet, M Henrotin pourra étudier un projet plus détaillé, avec cahier de charge et plans précis. Le permis d'urbanisme sera introduit.

Actuellement, le bâtiment est en très mauvais état. Les étages et les caves sont inaccessibles. A part les murs extérieurs et un mur porteur, tout est à rénover.

L'avant-projet prévoit la création de deux logements -intergénérationnels :

- Au rez : un logement adapté aux PMR de 100 m² bruts (séjour/cuisine, 1 chambre, local de rangement et salle de bain dans une extension d'un seul niveau)
- A l'étage et dans les combles (2X90m²bruts): un logement pour un couple avec enfants (grand séjour, cuisine, 3 chambres et 1 salle de bain)

- Un local partagé au rez, avec une sortie vers le jardin et un escalier intérieur vers l'étage. Ce local pourrait par exemple abriter des machines en commun.
- Une terrasse et un jardin partagé
- Trois places de parking sur voirie, dont une PMR, et un accès PMR au bâtiment par la rampe et par un accès de plain-pied à la rue

La façade avant restera inchangée (briques réparées et nouveaux châssis) et sera isolée par l'intérieur avec des matériaux écologiques. La porte sera élargie pour l'accès PMR.
Les façades latérales et arrière seront isolées par l'extérieur et enduite de crépi sur isolant.
La toiture sera isolée avec de la cellulose de bois entre structure de bois et le toit sera en ardoises.

Tous les planchers seront remplacés, en béton. Les caves sont maintenues. L'ensemble sera carrelé.

Un petit volume pour les poubelles et les vélos sera ajouté sur le côté du bâtiment en structure métallique avec bardage en bois.

Le chauffage au sol sera assuré par une pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques seront posés sur le toit de la salle de la fanfare. Les locaux seront ventilés par un système de double flux.

L'isolation phonique, vu la présence de la fanfare, est prévue : fermeture des ouvertures dans le mur plein, pose d'une contre cloison et de meubles.

Le budget est actuellement estimé à 577.000 euros, ce qui revient à 2030euro par m², et est cohérent avec une restauration lourde.

La commune gèrera les locations. Une grille de critères d'attribution objectifs sera établie. Plusieurs exemples d'autres communes pourront servir de base. Le but est d'offrir du logement à des Fernelmontois, jeunes et aînés, pour éviter leur départ de la commune.

Les travaux pourraient être réalisés vers septembre 2024.

Le local de la fanfare bénéfice d'autres subsides pour l'isolation, les châssis et la toiture.

Suggestions de la CLDR :
La CLDR approuve l'avant-projet et émet quelques recommandations.

- Agrandir la terrasse, qui semble un peu petite (4X4m) pour le nombre d'habitants dans l'immeuble.
- Planter des fruitiers ou arbustes à petits fruits dans le jardin. Eventuellement négocier avec le voisin le remplacement de la haie par des fruitiers basse tige.
- Placer une borne de chargement électrique pour vélo ou voiture dans la cour de la salle de la fanfare.
- Veiller à harmoniser la façade de la salle de la fanfare (chassis) avec celle des logements.

4. FP « aménagement de la place communale de Hemptinne » : présentation de la FP actualisée pour avis de la CLDR



Suite à la réunion citoyenne, la FP a été revue pour pouvoir introduire une demande de subsides à la région wallonne. Cette réunion est prévue le 14 décembre 2023.

La CLDR a reçu la fiche avec l'invitation à la réunion et la Présidente présente ce qui est prévu.

Les participants approuvent la fiche actualisée. Ils suggèrent, au moment de l'élaboration de l'avant-projet, de consulter l'école et les jeunes afin de s'assurer que l'aménagement proposé réponde à leurs besoins. Elle insiste sur la nécessité de prévoir du matériel amovible et inondable ainsi qu'un revêtement pour le terrain de sport, adapté en cas de chutes des enfants.

5. Maison multiservices dans le presbytère de Noville : information sur le nom, le recrutement en cours et le dossier rentré lors de l'appel à projet « territoire intelligent » pour équiper le bâtiment.

5.1. Le nom : La F@brik

Le choix du nom émane d'un brainstorming entre plusieurs employés communaux. Il tient compte du fait que ce bâtiment appartenait à la fabrique d'église, qu'il a une vocation numérique et qu'il sera une « fabrique à échanges ». Il était nécessaire d'attribuer un nom au

bâtiment dans le cadre de l'appel à projet « Tiers lieu » que la Commune avait rentré mais n'avait pas obtenu.

5.2. Le recrutement

La Commune a lancé un recrutement pour un agent culturel et touristique. Celui-ci est clôturé. Le choix du candidat retenu étant tout récent et celui-ci n'ayant pas encore été averti, la présidente ne peut pas encore donner son nom à la CLDR. Cette personne travaillera à la F@brik et sera chargée de sa gestion, de l'organisation d'activités culturelles et touristiques, de la rédaction de supports adaptés, du renseignement aux visiteurs, du relais avec les partenaires dans ces domaines tels que le centre culturel, la bibliothèque centrale de la province, la maison du tourisme, le GAL, etc…

5.3. L'appel à projet « territoire intelligent »

La Commune a répondu à cet appel à projet en partenariat avec le GAL en octobre 2023. Elle n'a pas encore reçu d'avis officiel, mais, à priori, le subside de 68.200 euros (sur les 85.250 de montant total) serait octroyé pour l'acquisition de tout le matériel numérique (PC, écrans tactiles, casques de réalité virtuelle, web applications, bornes interactives, bornes de recharge pour vélos électriques, mobilier urbain connecté, etc…).

Le Conseil communal de décembre se prononcera sur la proposition de budget de 50.000 euros pour l'achat de mobilier.

Idéalement, la Commune prévoit la réception des travaux en mars pour une inauguration au printemps.

6. Farde « 10 promenades petit patrimoine » : présentation de la farde et informations sur la promotion et la distribution

6.1. Promotion

Chaque participant reçoit un exemplaire du document. Celui-ci a également été distribué à la CCATM, au CCCA et le sera au Conseil des enfants et au conseil communal. La Commune a envoyé un communiqué de presse et a posté l'information sur les réseaux sociaux. Un article est paru dans le bulletin communal.

6.2. Distribution

Les membres du GT « patrimoine » se sont répartis la distribution des fardes dans les hébergements touristiques, les lieux publics, les commerces locaux et chez les propriétaires ayant acceptés de figurer dans la farde. Des exemplaires seront mis à disposition des visiteurs lors d'événements tels que la distribution des arbres.

6.3. Suites

Ayant un solde budgétaire pour son projet « tourisme », le GAL a décidé de financer un jeu « totemus » sur l'itinéraire de Noville -Les-Bois.

La Commune a gardé des exemplaires à distribuer au printemps car la météo sera plus favorable pour les balades.

Il faudra réfléchir à « faire vivre » ces balades. Les écoles pourraient parcourir les balades dans leur village. Des guides bénévoles pourraient être formés pour organiser des balades à la demande.

7. Divers

- Baty de Pontillas :

Une étude sur les mesures à prendre pour lutter contre les inondations a été confiée à un bureau d'études. Pour la prochaine réunion de CLDR, Anne paradis se renseigne sur les délais des travaux à réaliser dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de village ».

- Terrains de paddle et de tennis près du hall sportif:

Pour la prochaine réunion de CLDR, Anne Paradis se renseigne sur l'avancement du dossier.

- Maison rurale polyvalente :

Un bureau d'études sera désigné en janvier pour étudier un avant-projet. Afin de guider cette étude et de s'assurer que la proposition réponde au mieux aux besoins des utilisateurs, le Collège a décidé d'envoyer un sondage en ligne aux associations, groupements sportifs, comités scolaires, … La CDR est invitée à en parler autour d'elle afin qu'un maximum d'associations réponde au questionnaire.

Prochaine réunion de la CLDR le 22 janvier 2024. Le GT biodiversité sera invité à une partie de la réunion, ainsi que le CCCA peut-être.

